

ISNI

Le magazine de l'InterSyndicale Nationale des Internes

DOSSIER
HANDICAP CHEZ LES INTERNES : UN PARCOURS DE
FORMATION ENTRAVÉ PAR DE NOMBREUX OBSTACLES

COMBAT SYNDICAL
ENQUÊTE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL 2023

INTERVIEW
MÉDECIN DU SPORT VOLONTAIRE AUX JO

LE MAGAZINE ISNI, LE MAGAZINE DE TOUS LES INTERNES DE FRANCE

N° 32 | JUILLET 2024

QUAND L'ISNI
ACCUEILLE
L'EUROPE



ACTU | MÉDECINE | IDÉES | LIFESTYLE



**Professionnels de santé,
ce que nous faisons pour vous.**

 **SANTEXPERT** 

Conseils, outils et experts pour vous accompagner
dans la durée.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**

Vous être utile.

Banque & Assurances



EDITO



Guillaume BAILLY
Président

Cette année fut marquée par plusieurs victoires dans l'avancée des droits sociaux des internes avec la revalorisation de 50 % des gardes, la Prime Guérini, le dossier sur la parentalité, le guide sur le handicap...

Ce fut un privilège pour moi de défendre les intérêts des 30 000 internes de France.

J'ai eu également le plaisir de faire rayonner l'ISNI au niveau international en accueillant l'Assemblée générale de l'European Junior Doctor en mai dernier à Montpellier, d'autant plus que leur dernière AG sur le sol français remontait à 10 ans. Ce fut l'occasion de réaffirmer nos valeurs communes tout en posant deux diagnostics : ce qui fonctionne très bien en France d'un côté et les domaines dans lesquels nous sommes en retard comme le temps de travail. Ces rencontres au niveau européen, comme au niveau national, sont aussi l'opportunité de ré-imaginer le système de santé. Ainsi, il est essentiel que l'internat ne soit plus un obstacle à la réalisation d'une parentalité sereine. Nous défendons le droit de chaque interne d'exercer son projet parental dans des conditions de sécurité, pendant son internat mais aussi plus tard, quand il devient chef de clinique, professeur des universités... Il en va de l'égalité des chances professionnelles, de l'égalité d'accès aux postes à responsabilité comme PU-PH, Doyenne, à la gouvernance des hôpitaux, des systèmes de santé... Je suis convaincu que c'est l'évolution naturelle de la société et l'évolution que l'ISNI doit défendre pour le bien-être des internes comme des patients.

Enfin, cette année, nous nous sommes saisis d'un autre dossier : celui du handicap chez les internes, ou plutôt des handicaps, ceux visibles et invisibles. Il nous semblait important de les mettre en lumière car il y a très peu de données dans la littérature. Or, on sait que c'est compliqué pour une personne en situation de handicap dans la vie de tous les jours, imaginez le parcours pour un interne : connaître ses droits, obtenir des aménagements sur ses terrains de stage...

Nous avons réalisé un travail de fond en faisant un constat de la situation actuelle et en listant tous les droits et aménagements auxquels les internes peuvent prétendre. Ce dossier n'est qu'à ses prémices et je suis certain que la nouvelle équipe de l'ISNI poursuivra le travail engagé. J'en profite pour leur souhaiter un mandat tout aussi riche.

BONNES NOUVELLES !
LE COLLECTIF DE RADIOLOGUES POUR L'INDÉPENDANCE GAGNE
SES PREMIÈRES VICTOIRES P.6

CORail



VINCENT GUILLET P.19



JULIEN ORHAN P.26



PORTRAIT
UN INTERNE ENGAGÉ ! P.18

ISNI 
InterSyndicale Nationale des Internes

ANNONCES DE RECRUTEMENT

PAGE 28

« ISNI », le magazine des internes en médecine est un trimestriel édité par l'ISNI et réalisé par Réseau Pro Santé.

Adresse : Magazine « ISNI », c/o Isni,
12 rue Cabanis, 75014 Paris
Courriel : contact@isni.fr

Directeur de publication : Guillaume Bailly

Rédacteurs en chef : Gueric Chartier et Léo Delbos

Éditeur : Réseau Pro Santé

Textes : ISNI

Maquette et mise en page : We Atipik - www.weatipik.com

Photo couverture : Photo de groupe des membres de l'European Juniors Doctors © Jonathan Moisson

RÉGIE PUBLICITAIRE

Réseau Pro Santé

01 53 09 90 05 | contact@reseauprosante.fr

ISSN : 2270-1990

Fabrication et impression en UE. Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation de l'éditeur et de la régie publicitaire. Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce.





LE COLLECTIF DE RADIOLOGUES POUR L'INDÉPENDANCE GAGNE SES PREMIÈRES VICTOIRES



De jeunes radiologues ont fondé CORAIL, acronyme du Collectif pour une Radiologie Indépendante et Libre. En référencant tous les centres de radiologie indépendants, ils font barrière aux fonds d'investissement qui commençaient à racheter une à une les structures comme ils l'ont fait avec les laboratoires de biologie ou les Ehpad. Paul-Gydeon Ritvo, président du syndicat des internes en radiologie (UNIR) est à l'origine du collectif. Il revient sur les motivations et les premières victoires de ce collectif.



Comment a commencé la création de ce collectif ?

Paul-Gydeon Ritvo.- Avec plusieurs jeunes, nous avons assisté à une réunion organisée par la SFR Ile-de-France au printemps 2022. Parmi les présentations, celle d'une avocate qui évoquait les « merveilles » de la financiarisation des centres de radiologie ! Nous avons voulu agir pour maintenir notre indépendance. En mai 2022, nous avons commencé avec une boucle What'app entre internes, dans laquelle nous échangeons les noms des centres de radiologie indépendants et les offres d'emploi rattachées. Très vite rejoints par des radiologues en post-internat ou installés, nous avons créé le collectif avec notamment Aymeric Rouchaud, radio-pédiatre de Lyon. Désormais composé d'une majorité de radiologues diplômés, le collectif dépasse largement le cadre de l'internat.

Le succès de votre collectif fut-il rapide ?

P-G.R.- Oui ! Deux semaines après sa création, le fil What'app comptait 1000 personnes. Aujourd'hui, ce fil existe toujours avec 2300 radiologues. Je précise que ce sont uniquement des radiologues qui peuvent y participer. Tous les internes en radiologie et radiologues sont les bienvenus, y compris ceux qui ont/sont associés ou collaborateurs dans une structure adossée à un investisseur extérieur. Certains d'entre eux le sont contre leur gré (en tant que minoritaires dans des structures rachetées), d'autres y sont allés sans forcément avoir été correctement informés des conséquences juridiques et matérielles que cela entraîne.

Quelles sont ces conséquences ?

P-G.R.- Les investisseurs font l'acquisition de la valeur des structures médicales (souvent 90 % et même parfois 99 %). La loi leur interdit de prendre plus de 25 % des droits de vote et du capital. Ils mettent donc en place des mécanismes de contrôle qui a nécessairement un impact sur les médecins et leur exercice. Tous les acteurs institutionnels s'en inquiètent (CNOM, Sénat, Académie de médecine, etc.). Le discours est parfois ambigu sur la réalité de ces montages qui sont complexes. Les médecins qui ne sont pas conseillés peuvent parfois être induits en erreur sur des propositions qui leurs sont faites indiquant par exemple une association à « parts égales » mais qui est en réalité ultra minoritaire, sans véritable contrôle effectif sur leur structure et/ou sans pouvoir bénéficier sur le long terme des dividendes.

Il ne faut pas oublier que l'unique but d'un fonds d'investissement est de faire du profit et pas de soigner. C'est ce qu'attendent d'eux leurs investisseurs. Ils n'ont d'ailleurs aucune des obligations déontologiques à laquelle sont soumises les médecins. Et ce risque de dégrader à moyen et long terme la qualité du travail du médecin radiologue et la qualité des soins pour le patient comme l'exemple des EHPAD nous l'a démontré, et d'augmenter les dépenses de santé à la charge de la solidarité nationale.



Votre collectif a créé un site internet. Quel est son but ?

P-G.R.- Il est de trois ordres :

- Informer les internes et les radiologues de la financiarisation des centres de radiologie et des méthodes employées mais surtout proposer une alternative. Nous n'appelons pas au boycott des structures soutenues par les fonds d'investissements. Nous expliquons les tenants et aboutissants de la financiarisation, ses dangers, ses alternatives. Nous souhaitons que les radiologues fassent leur choix eux-mêmes, mais de façon éclairée.
- Notre annuaire en ligne liste les centres indépendants sur la base du volontariat. Il s'agit de centres dans lesquels la société de médecins (la fameuse SEL) n'est constituée que de médecins radiologues y exerçant.
- Enfin la troisième mission est de militer. Nous relayons les dernières actualités. Récemment nous avons été entendus par le Sénat dans le cadre de la mission d'information sur la financiarisation de la santé ou encore par le CNOM. Nous savons la DGOS (au sein du ministère) très préoccupée par la question.

Quelles sont les avancées constatées en deux ans à peine ?

P-G.R.- Nous constatons un vrai ralentissement des rachats des centres de radiologie. En deux ans, aucun des 130 groupes adhérents à notre collectif n'a été racheté ! Toutes les ventes ou presque réalisées en 2023 et 2024 étaient des ventes déjà prévues à la création du collectif. Dans certaines villes dont l'ensemble de l'offre libérale de radiologie est détenue par des structures soutenues par des fonds d'investissements, on voit des mouvements d'exode massifs des jeunes vers les villes alentours offrant la possibilité d'exercer dans des structures indépendantes (prenons pour exemple Montpellier, et les villes alentours comme Béziers ou Alès).

Qu'est-ce qui reste à faire ?

P-G.R.- Il faut rester sur nos gardes et informer les autres spé qui sont confrontés au problème comme la médecine nucléaire (création récente de RADIAN) ou l'ophtalmologie. On nous dit trop souvent que l'on ne peut pas comparer les différentes spé. Alors que si on regarde en détail, on se rend compte que ce sont les mêmes dirigeants qui passent d'un domaine à l'autre... Je le redis : leur objectif est toujours de faire un maximum de profits. Le nôtre est de soigner.



COMBAT SYNDICAL

ENQUÊTE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL 2023

59h

de travail
par semaine
en moyenne
par interne

c'est trop !

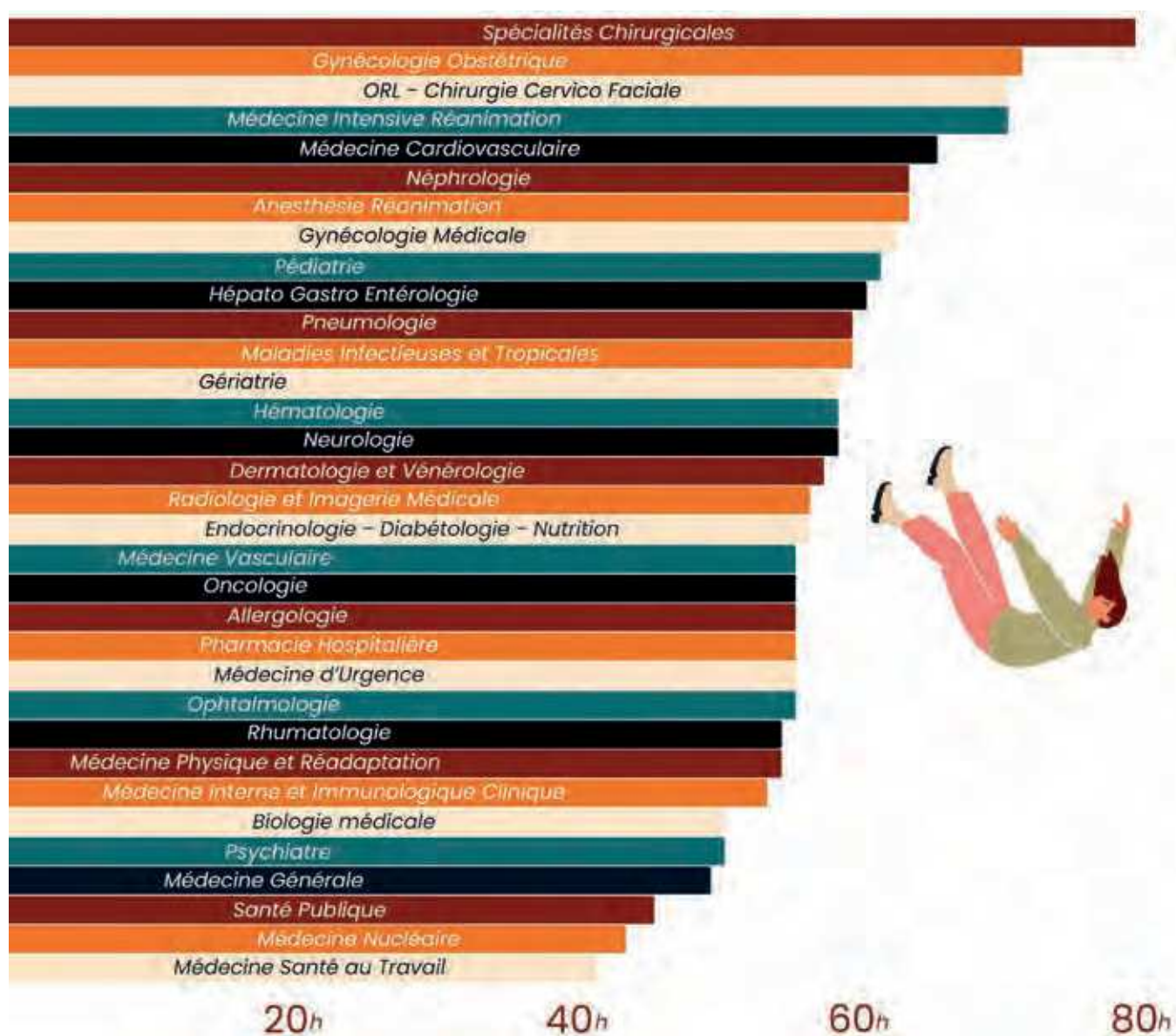


80 % des internes dépassent toujours le maximum légal de temps de travail, fixé à 8 demi-journées de stage et 48 heures hebdomadaires, lissées en moyenne sur le trimestre. Travaillant en moyenne 59 heures hebdomadaires et jusqu'à plus de 80 heures pour certaines spécialités, ces conditions mettent en péril la santé physique et mentale des internes au détriment des patients.

L'ISNI, l'ISNAR-IMG, les internes en Pharmacie et Biologie Médicale (FNSIP-BM) et en Odontologie (SNIO) ont mené conjointement une enquête sur le temps de travail. Une enquête menée d'octobre à décembre 2023 et publiée en mars 2024, complétée par 2 277 internes. En médecine, seuls les internes de 3 spécialités sur 33 peuvent dire que leur temps de travail est respecté... À l'exception de la médecine et santé au travail, de la médecine nucléaire et de la santé publique, les chiffres sont tous supérieurs à la limite

légale du temps de travail soit, 48 heures par semaine. De ces résultats, trois grands groupes d'internes se distinguent :

- Les internes de spécialités chirurgicales, leur temps de travail atteint en moyenne 75 heures par semaine.
- Les internes de Médecine Générale travaillent en moyenne 50 heures hebdomadaires.
- Les internes des autres spécialités médicales (Rhumatologie, Cardiologie, Gériatrie, Neurologie, etc.) travaillent en moyenne 58 heures par semaine.



Est-ce vraiment du temps médical ?

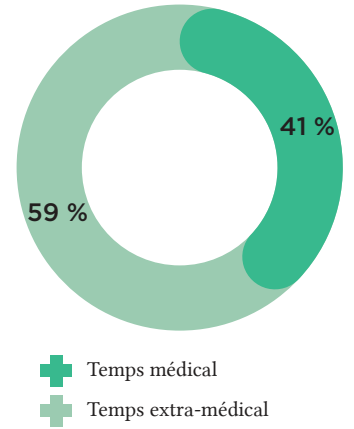
Le temps que l'interne passe dans son stage n'est pas intégralement dédié "au lit des malades". Car les internes participent également à la tenue des dossiers médicaux des patients, rédigent des courriers, prennent des rendez-vous et organisent la sortie, récupèrent des documents, enregistrent les prélèvements, etc. Non seulement les internes travaillent trop, mais le temps de travail est mal réparti, avec une part trop importante attribuée à des tâches peu formatrices. En moyenne, les internes consacrent 41 % du temps de travail hebdomadaire à du temps extra-médical, 10 % déclarent même y consacrer plus de 70 % de leur temps de travail hebdomadaire !

Répartition du temps de travail

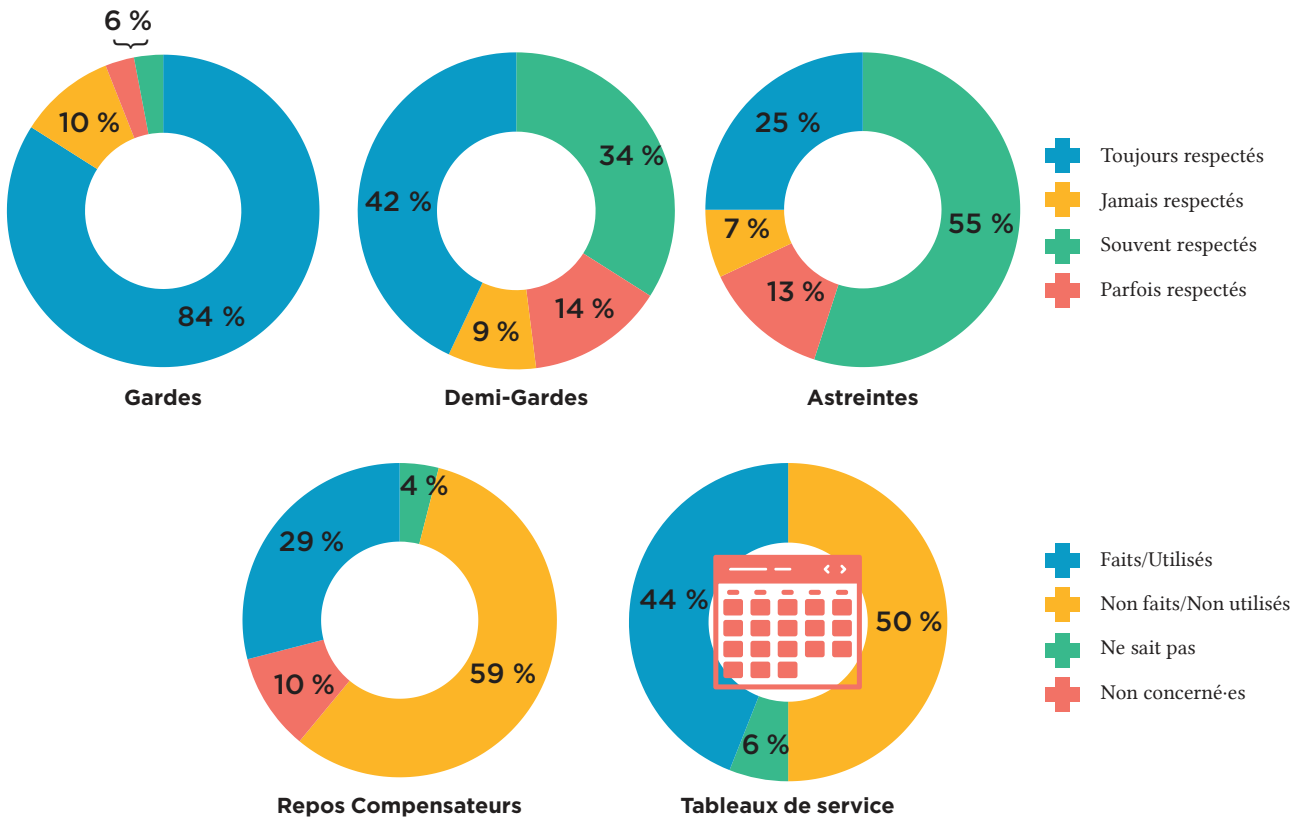
En 2002, les internes avaient enfin obtenu les repos de garde de 11 heures suivant la fin de leur travail de nuit (à partir de 21 heures). Toutefois, suivant le type de travail de nuit, le respect de ce repos de sécurité est toujours très inégal. Si 84 % des internes déclarent en bénéficier systématiquement en 2023, ce chiffre chute à 43 % lorsqu'il s'agit d'une demi-garde de nuit. Il dégringole même à seulement 25 % après le dernier déplacement d'une astreinte de nuit.

Par ailleurs, depuis 2015, le dépassement des 8 demi-journées de travail hebdomadaires doit donner lieu à une récupération au cours du trimestre, sous la forme de demi-journées de récupération. Ces demi-journées sont aussi appelées repos compensateurs, équivalents à la journée de RTT. Au terme du trimestre, les obligations de service des internes ne doivent pas excéder la limite réglementaire. Pour garantir cet équilibre, sont établis sur le trimestre des tableaux de service nominatifs prévisionnels. Or le tableau de service, pourtant obligatoire depuis 2015, n'est appliqué que pour 44 % des internes, ne permettant donc pas d'assurer le respect du temps de travail, ni de permettre la mise en place de repos compensateurs. Ainsi, parmi les internes répondants, 57 % ne prennent jamais de repos compensateur pour leur temps de travail excédentaire.

“ Il faut se rendre à l'évidence : crise sanitaire ou non, les hôpitaux mettent les internes en situation de dépassement de temps de travail. ”



Graphique représentant la répartition du temps médical et extra-médical



Les revendications de l'ISNI sur le respect du temps de travail

Des mesures concrètes sont urgentes pour assurer l'application de ce dispositif dans chaque établissement accueillant des internes. Le flou laissé autour de la durée d'une demi-journée de travail pénalise les internes.

L'ISNI demande :

- Une définition de l'amplitude horaire maximale de la demi-journée dans les textes réglementaires, pour éviter ces dérives.
- La communication à la direction de l'Agence Régionale de Santé de la subdivision de l'état des lieux annuel de l'application de cette réglementation afin de sanctionner les terrains de stage ne faisant pas respecter le temps de travail réglementaire.
- Une révision des modalités des sanctions financières prévues par le Décret de février 2023, à l'encontre des établissements qui sont dans l'illégalité.
- Le respect systématique du repos de sécurité.



RAPPELS DU DROIT SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Les internes ont mené leurs propres combats pour acquérir de nouveaux droits.

2 DEMI-JOURNÉES DE FORMATION

En 1999, les internes accèdent à deux demi-journées de formation par semaine.

REPOS DE GARDE

En 2002, après un mouvement de grève sans précédent, le droit au repos de garde leur est officiellement reconnu. Celui-ci est de 11 heures, commence immédiatement à la fin de chaque garde et interdit toute activité clinique ou universitaire. Ainsi, l'interne n'a pas le droit d'être en cours ou en stage pendant son repos. La réglementation prévoit également que les internes ne puissent plus travailler plus de 24 heures consécutives.

MISE EN DEMEURE PAR L'EUROPE POUR LE TEMPS DE TRAVAIL

En 2013, la Commission Européenne met en demeure la France pour non-respect du temps de travail des internes en médecine. Il s'agissait notamment du dépassement des 48 heures hebdomadaires prévues par la directive européenne de 2003.

48H HEBDOMADAIRES

En 2015, sont enfin introduits dans nos droits la limite des 48 heures hebdomadaires maximales ainsi que les repos compensateurs, afin de rattraper le dépassement du temps de travail sur le trimestre. Pour s'assurer de son respect, sont alors établis des tableaux de service nominatifs prévisionnels sur le trimestre. Ceux-ci sont personnels pour chaque interne, établis par les responsables de stage et veillent au non-dépassement des 8 demi-journées hebdomadaires et, finalement, permettent le suivi de ses obligations de service durant le stage. Enfin, une demi-journée par semaine de temps de formation en autonomie vient s'ajouter à la demi-journée de temps de formation universitaire encadrée par nos enseignants.



DOSSIER

HANDICAP CHEZ LES INTERNES

UN PARCOURS DE FORMATION ENTRAVÉ PAR DE NOMBREUX OBSTACLES



Et si le sujet du handicap chez les internes devenait un VRAI sujet ? C'est ce que souhaite l'ISNI qui vient d'éditer un guide complet sur la question. Le manque de données en France, une forme d'omerta sociale et institutionnelle sont autant de barrières que l'ISNI a décidé de franchir. Quel état des lieux des internes en situation de handicap ? Quelle reconnaissance et comment leur faciliter leur parcours ?

Environ 2,7 % des étudiants en médecine aux États-Unis auraient un handicap (1), ce chiffre étant fortement sous-estimé du fait d'une importante sous-déclaration. Quand on parle de handicap, on se réfère à toutes les familles de handicap identifiées par l'OMS : handicaps physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs ou psychiques sans oublier les handicaps découlant d'une maladie invalidante (cf. encadré page 16). La situation des étudiants et des internes Français n'est pas très différente des chiffres outre-Atlantique. Pourtant, en France, l'absence de littérature sur le sujet rend impossible la connaissance de la prévalence du handicap chez les internes en médecine. L'ISNI souhaite évaluer cette prévalence mais aussi les freins et les leviers à la bonne intégration des personnes ayant un handicap dans les études de santé ainsi que leur accès aux études de médecine au nom du respect de l'égalité des chances inhérent à notre système universitaire.

Trop de préjugés autour du handicap

Beaucoup de croyances sociétales ont amené à ralentir la prise de conscience du problème du handicap parmi les travailleurs. Ces préjugés se résument autour de la notion de « capacitisme » : la dévalorisation et le mésestime du potentiel des personnes handicapées.

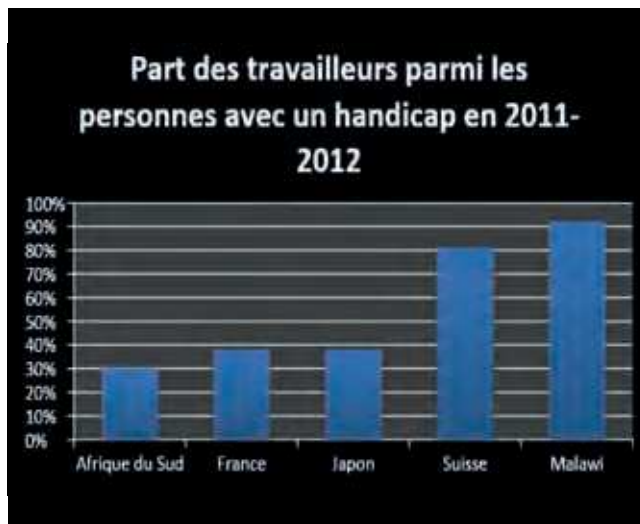
Ainsi certains pays, dont la France, font moins travailler les personnes handicapées par rapport à la population générale (2). Cette dévalorisation du potentiel des personnes ayant un handicap nous amène, inconsciemment, à minimiser leur nombre parmi les études supérieures et, notamment, en médecine.

Le vide réglementaire dans la prise en charge des internes

C'est le vide réglementaire dans les protocoles de prise en charge des internes ayant un handicap au sein des institutions facultaires comme hospitalières. Cela expose les internes à la sensibilité et l'interprétation législative de chaque institution sans que celle-ci n'ait aucune obligation légale envers eux. L'absence de parcours de prise en charge clair amène souvent l'interne, déjà en difficulté, à une errance pouvant nuire à son travail (et donc ses patients) mais également à sa propre santé.

Il est tout autant nécessaire d'expliquer leurs droits aux internes ayant un handicap afin d'augmenter les déclarations et demandes d'aides financières pour accéder à du matériel et adapter les postes de travail.

L'ISNI propose de créer un parcours de soins et de suivi clair, en partenariat avec les institutions hospitalières et facultaires, afin de permettre un accompagnement des internes ayant un handicap ou qui en développe un au cours de leur internat. Ce parcours devra être en lien étroit avec la médecine du travail pour que l'interne bénéficie d'un suivi par un médecin du travail référent au cours de son parcours professionnel.



Sans compter qu'une meilleure connaissance de ce sujet parmi les étudiants en médecine permettrait, selon une étude, d'augmenter leur sensibilité et d'assurer une meilleure prise en charge des patients handicapés (3). L'ISNI incite les responsables universitaires et les chefs de service à mieux se former au sujet du handicap et questionne les établissements de santé sur les moyens mis en œuvre pour mieux intégrer les personnes ayant un handicap dans l'activité de chaque service.



Exprimer son handicap quand on est interne... ou senior

Mais la première limite à la reconnaissance des handicaps est la notion même de « savoir » que l'on en est atteint. Ainsi, les internes eux-mêmes, peinent à reconnaître leur propre handicap (4). Car il existe, encore, au sein des études médicales le mythe du « médecin surpuissant ». Cette idée de médecin exempt de faiblesse, présent dans l'imaginaire collectif, peut empêcher les internes de reconnaître leur besoin d'aide mais également d'admettre avoir un handicap. Les handicaps liés à des pathologies mentales sont particulièrement touchés par cette problématique, leur sous-déclaration étant très importante. Une étude américaine a montré que les handicaps prépondérants chez les étudiants en médecine sont les troubles anxieux et les TDAH (5).

“ Les principales craintes sont l'impact sur leur carrière ainsi que la peur de discrimination et de violence. ”

Une autre cause de sous-déclaration, décrite dans la littérature, est la peur des soignants d'exprimer leur handicap. Selon un rapport anglais de 2020, seulement 1/3 des médecins se sentent libres de parler de leur handicap (6). Les principales craintes sont l'impact

sur leur carrière ainsi que la peur de discrimination et de violence. Selon le même rapport, plus des trois quarts des médecins interrogés craignent d'être traités de manière défavorable s'ils révélaient leur handicap.

Par ailleurs, les travailleurs handicapés sont deux fois plus exposés aux violences que les personnes sans handicap, ce qui est aussi le cas dans le monde médical selon le rapport anglais (6). Outre les violences personnelles subies par les internes handicapés, il est important de rappeler que les difficultés d'intégration, l'absence de prise en compte du handicap et d'aménagement adaptés sont considérées comme des violences sociétales à l'égard des personnes ayant un handicap.

L'ISNI appelle à appliquer une politique de tolérance zéro en sanctionnant par un retrait d'agrément et en engageant des procédures judiciaires contre les stages et médecins à l'origine de discriminations.

Quels aménagements à l'hôpital et en ambulatoire ?

Les aménagements les plus fréquemment demandés par les médecins selon le rapport anglais de 2020 (6) sont :

- Des modifications des heures de travail, de formation ou d'études (57 %).
- Des équipements spécialisés (34 %).
- Des modifications des bâtiments ou de locaux facilitant l'accès (10 %).

Ce rapport montre également que seules 55 % des demandes d'ajustement, de la part des médecins et étudiants en médecine, ont abouti. Comme exprimé précédemment, ces chiffres n'ont pas d'équivalent en France du fait de l'absence de littérature.

Au sein de l'hôpital, l'adaptation hospitalière des handicaps passe par l'adaptation du matériel, des horaires de travail, du lieu de stage et de leur accessibilité, de la dispensation des gardes et astreinte. Malgré l'appui de la médecine du travail, ces adaptations restent encore trop fréquemment à la discrétion des chefs de services qui opposent les droits des internes aux obligations de service. Les dispenses d'astreintes et de gardes ou encore les surnombres ne sont ainsi bien souvent pas respectés afin de pallier les manques d'effectifs.

En ambulatoire, la principale problématique est l'accès au lieu de travail. L'accessibilité (existence de transport en commun par exemple) et la distance sont donc à prendre en compte dans le choix



du stage de l'interne. Tout comme pour les stages hospitaliers, il est important de prendre en compte l'environnement du lieu de stage en lui-même en fonction du type de handicap (ne pas exposer l'interne à un environnement bruyant par exemple). Enfin, il est primordial de prendre en considération qu'un handicap nécessite, bien souvent, un accès à des praticiens spécialistes pour la prise en charge médicale et sociale de celui-ci. La distance entre le lieu de stage et les praticiens accompagnateurs de l'interne doit donc être prise en compte également.

Quels aménagements à la fac ?

Il n'existe toujours pas, à ce jour, de personnes ressources au sein des facultés de médecine capables de suivre les étudiants durant l'ensemble de leur parcours de médecine, et encore moins d'un parcours clair permettant de recourir aux aides facultaires existantes. Sans compter que les obligations facultaires, inhérentes et nécessaires à la formation des internes, peuvent également être un poids en cas de handicap. Une indulgence de la part des facultés est donc indispensable pour éviter toute discrimination. Enfin, l'aide de la faculté lors des choix de stage semble indispensable pour adapter aux mieux les terrains de stage des internes quel que soit leur handicap en faisant du cas par cas.

La longueur et la spécificité des études de médecine comprennent des changements de phases : externat/internat, phase d'approfon-

dissement/docteur Junior. Ces changements étant déjà difficiles à appréhender pour tout interne, le sont d'autant plus chez les internes ayant un handicap. L'absence d'accompagnement clair et de personne ressource, notamment via le biais de la médecine du travail et ce, dans des délais convenables, compliquent d'autant plus l'adaptation à ces nouveaux postes et responsabilités. À ces périodes d'adaptation, auxquelles fait face chaque interne, il arrive que certains choisissent de changer de spécialité pour des raisons personnelles ou professionnelles, impliquant une nouvelle transition. Ces « droits au remords » encadrés par la législation ne prévoient cependant pas les cas où la survenue d'un handicap entraîne le besoin de changement de spécialité pour des raisons de santé.

Donner les moyens à la médecine du travail

L'accès aux différents aménagements dépend en grande partie de la médecine du travail. Une « consultation d'embauche » avant de débiter l'internat, ainsi qu'un suivi lors du passage entre les différentes phases de l'internat (phase socle, d'approfondissement, de consolidation) a été rendue obligatoire, en théorie du moins... Car dans les faits, les consultations sont encore très peu réalisées, voire exceptionnelles pour les consultations de suivi.

Il paraît primordial de replacer la médecine du travail et ces consultations au cœur du suivi des internes. Cela permettrait d'identifier les internes ayant un handicap, de leur proposer un accompagnement adapté mais également d'instaurer une relation de confiance entre eux et les institutions. La clarification et l'identification au sein de la médecine du travail de personnes ressources permettraient de faciliter l'accessibilité aux systèmes d'aides et la mise en place de parcours dédiés et adaptés pour chaque situation. En effet, l'aide doit être adaptée à chaque handicap et à chaque individu pour être efficace et pour ne pas entraîner plus de discrimination (7).

Quand les internes sont aidants

La question des « aidants » a pris une place importante au sein de notre société dernièrement. Un interne, au même titre que n'importe quelle personne de la population générale, peut être amené à devenir « l'aidant » d'un proche. Il est à noter que les aidants principaux des internes ayant un nouveau handicap sont souvent également des internes. Dans cette situation, l'adaptation de son stage et de ses conditions de travail semble primordiale pour lui permettre de concilier sa formation et ses obligations « d'aidant ».

Pourtant cette adaptation est encore trop souvent difficile à mettre en place, voire non réalisée. L'absence de législation claire sur le

De plus, les handicaps peuvent évoluer, et ce, parfois rapidement (rechute ou réactivation aiguë d'une pathologie, nécessité d'hospitalisation, etc.). Lorsque ceci se produit il est nécessaire de fournir une prise en charge rapide et efficace afin de limiter l'impact sur le plan professionnel et personnel. Le circuit existant actuellement ne permet pas cette efficacité d'action et rend les aides existantes obsolètes.

D'ailleurs, le double statut de l'internat (salarié et étudiant) rend inaccessible certains dispositifs d'aide et entraînent un manque de sécurité notamment financière. C'est le cas de la mise en incapacité, prononcée par la médecine du travail, où les indemnités de licenciement et d'accès au chômage ne sont pas prévues pour les internes. La reconversion professionnelle sans obtention de diplôme final n'est également jamais envisagée dans les textes de lois, mettant en difficulté l'avenir de l'interne.

Le sujet rend les demandes de congés, surnombres ou disponibilités encore trop dépendante du seul jugement de la personne responsable de l'interne. Les obligations de service prennent encore une fois le dessus sur les besoins de l'interne. Pourtant, les impératifs personnels entourant des fins de vie, des décès, etc. ne devraient pas subir le jugement d'une hiérarchie hospitalière ou facultaire.

L'ISNI défend le droit de tous les internes et suivra, sur le terrain, le respect des obligations légales comme la mise en place des aménagements nécessaires à un meilleur parcours pour ceux en situation de handicap.

LES DIFFERENTS HANDICAPS



Le handicap moteur / déficience motrice

Ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité avec des difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes. En France, plus de 8 millions de personnes sont touchées par une déficience motrice, de la plus légère (rhumatisme, arthrose) à la plus lourde (hémiplégie, paraplégie, tétraplégie). Moins de 5 % des personnes touchées par une déficience motrice se déplacent en fauteuil roulant.



Les handicaps sensoriels

- Le handicap visuel / la déficience visuelle : personnes malvoyantes et aveugles. Dans certains métiers, une personne daltonienne peut être reconnue comme en situation de handicap. En France parmi le 1,5 million de personnes déficientes visuelles, 14 % sont aveugles.



- Le handicap auditif / la déficience auditive : de la malentendance à la surdité, la perte auditive totale étant plutôt rare. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non, d'une difficulté à oraliser. Sur 6 millions de personnes sourdes et malentendantes, seulement 100 000 utilisent le langage gestuel.



Le handicap psychique / les troubles psychiques

Le handicap psychique est la conséquence d'une maladie psychique (phobie, anxiété généralisée, phobie sociale, peur panique, agoraphobie, trouble obsessionnel compulsif (TOC), schizophrénie...). Il peut être durable ou épisodique et peut apparaître à tout âge.

On distingue trois familles de troubles psychiques : névroses, psychoses et autres troubles (séquelles de maladies liées à certaines conduites addictives, troubles psychosomatiques, etc.). À la différence du handicap mental, le handicap psychique n'affecte pas la capacité intellectuelle de la personne.



Le handicap cognitif / les troubles cognitifs / les troubles du neurodéveloppement

Le handicap cognitif est la conséquence d'une déficience des grandes fonctions cérébrales supérieures que sont l'attention, la mémoire, les fonctions exécutives et perceptives, le raisonnement, le jugement, le langage. Les altérations cognitives se manifestent par des difficultés dans le langage (écrit, oral), la mémorisation, la motricité fine (en cas d'apraxie) comme sur des fonctions plus larges telles que les interactions sociales ou l'attention (dans certains cas d'autisme). Il s'agit, par exemple, de TDAH, de troubles DYS ou de traumatismes crâniens.



Le handicap mental ou déficience intellectuelle

La déficience mentale est une réduction des facultés intellectuelles qui prend des formes très variables. Elle se caractérise par une difficulté à comprendre, un faible contrôle de l'affectivité, un développement psychologique plus ou moins perturbé associé à des difficultés d'ordre spatio-temporel.



Les maladies chroniques ou invalidantes / les troubles de santé invalidant

Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses (diabète, hémophilie, sida, cancer, hyperthyroïdie, etc.) peuvent entraîner une restriction d'activité (motrice, quantité de travail à accomplir, durée de l'intensité pour le réaliser) ou des contraintes plus ou moins importantes. Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives : hypertension artérielle, insuffisance cardiaque, diabète, eczéma, cancer, épilepsie, VIH, asthme sévère, insuffisance rénale chronique, maladie de Crohn, polyarthrite rhumatoïde, allergies sévères, hépatites, fibromyalgie, arthrite, sclérose en plaques, déranocytose...

Source : <https://handicap.agriculture.gouv.fr/les-grandes-familles-ou-typologies-de-handicap-a231.html>

LES 12 PROPOSITIONS DE L'ISNI EN BREF

- 1 **Tolérance zéro** contre la discrimination subies par les internes ayant un handicap.
- 2 **Évaluer** à travers des enquêtes nationales la prévalence du handicap chez les internes.
- 3 **Former** des responsables universitaires et chefs de service au sujet du handicap.
- 4 **Créer un parcours de soins pour les internes ayant un handicap.**
- 5 **Informers**, documenter et diffuser les droits et dispositifs existant autour du handicap.
- 6 **Aménagements hospitaliers** en élargissant l'accès aux surnombres pour les internes ayant un handicap et en ajustant les heures de travail.
- 7 **Aménagements matériels** en adaptant l'accès des bâtiments (y compris les internats) aux normes handicapées.
- 8 **Aménagements ambulatoires** en créant un surnombre ambulatoire.
- 9 **Aménagements du temps facultaire** pour tous les types de handicap.
- 10 **Médecine du travail** en garantissant le respect de la loi (1^{ère} consultation obligatoire à l'embauche par la médecine du travail au début de l'internat).
- 11 **Survenue d'un handicap durant l'internat** en mettant en place un parcours coordonné.
- 12 **Les internes aidants** en expliquant les dispositifs existants pour les aidants.



Guide du handicap à retrouver sur



Bibliographie

1. Meeks LM, Herzer KR. Prevalence of Self-disclosed Disability Among Medical Students in US Allopathic Medical Schools. *JAMA [Internet]*. 6 déc 2016 [cité 30 déc 2023];316(21):2271-2. Disponible sur : <https://doi.org/10.1001/jama.2016.10544>
2. Bureau International du Travail. Réunion d'experts sur la violence contre les femmes et les hommes dans le monde du travail. 3 oct 2016.
3. Bosques G, Philip K, Francisco GE. Integration of Chronic Disability Management in a Medical Student Curriculum. *Am J Phys Med Rehabil*. 1 févr 2021;100(2S Suppl 1):S30-3.
4. Neilson S. Disclosing disabilities in medicine. *Can Fam Physician [Internet]*. oct 2023;69(10):712-4. Disponible sur : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC10575649/>
5. De Cesarei A. PSYCHOLOGICAL FACTORS THAT FOSTER OR DETER THE DISCLOSURE OF DISABILITY BY UNIVERSITY STUDENTS. *Psychol Rep*. juin 2015;116(3):665-73.
6. Meeks LM, Moreland C. How Should We Build Disability-Inclusive Medical School Admissions AMA *J Ethics [Internet]*. 1 déc 2021 ;23(12):987-94. Disponible sur : <https://journalofethics.ama-assn.org/article/how-should-we-build-disability-inclusive-medical-school-admissions/2021-12>
7. Teherani A, Papadakis MA. Clinical Performance of Medical Students With Protected Disabilities. *JAMA*. 4 déc 2013 ;310(21):2309-11. Disponible sur : <https://doi.org/10.1001/jama.2013.283198>

OLIDARITÉS
LA SANTÉ



PORTRAIT

UN INTERNE ENGAGÉ !

Pour aider les autres, par conviction, pour les rencontres, pour l'enrichissement intellectuel, Vincent Guillet, interne en 6^e semestre de biologie médicale à Paris est engagé au niveau associatif et syndical depuis sa 2^e année de médecine. Il raconte ses expériences.



Devant le ministère de la Santé, Comité des Parties Prenantes de la Coordination Nationale d'Accompagnement des Étudiants en Santé.

L'engagement, c'est avant tout des rencontres : étudiants, internes, chercheurs, professeurs, institutionnels, partenaires... « L'engagement syndical permet de rencontrer d'autres internes de la région, de mieux connaître les terrains de stage et de rapidement se sentir chez soi. », précise Vincent Guillet. Un engagement qui permet aussi de connaître autre chose que les études médicales ou le monde hospitalier. « On rencontre des personnes passionnées, qui aiment partager leur travaux, et ça vous motive à vous lancer dans de nouveaux projets ou collaborations à votre tour, c'est une expérience qui ressemble un peu aux congrès scientifiques. C'est un travail très enrichissant », confie-t-il.



Par conviction

En 2^e année de médecine, il aide un ami, désormais interniste à Brest, pour rédiger un polycopié pour le tutorat, puis on lui propose de prendre sa "succession" dans l'association. Une première expérience qui lui met le pied à l'étrier. Cette grande équipe d'étudiants bénévoles organise 4 examens blancs par an, pour 2500 étudiants de 1^{ère} année. Un travail d'envergure mais qu'il ne regrette pas. D'ailleurs, il a continué à garder contact avec nombre d'entre eux qui ont choisi d'autres spé : HGE, radio, psychiatrie, médecine légale, MG ou réa. Son engagement dans le tutorat fut aussi motivé par la défense de l'égalité des chances face au système privé des prépas. « Tous les étudiants ne peuvent pas s'offrir une prépa à 3000 euros le semestre. Nous, nous ne demandons que 10 euros de cotisation annuelle », fait-il remarquer.

En 3^e année, Vincent s'investit à l'ANEMF en tant que vice-président chargé des partenariats, l'occasion de rencontrer des entreprises et de découvrir un autre milieu que celui universitaire ou hospitalier. « L'ANEMF est présente sur toute la France, nous sommes amenés à bouger, à rencontrer les associations locales et à créer des collaborations dans plein de domaines, en France et à l'international ».

“ Son engagement dans le tutorat fut aussi motivé par la défense de l'égalité des chances face au système privé des prépas. ”



Avec les participants à l'Assemblée générale de l'InterSyndicale Nationale des Internes (ISNI)



Cocktail de bienvenue à Lyon pour le congrès de l'AMEE – An International Association for Health Professions Education

S'investir sans se griller les ailes

Si Vincent a levé le pied pendant la préparation des ECN, il s'est engagé sur tous les fronts dès sa première année d'internat. L'un de ses rôles fut référent de sa spécialité à Paris au sein de son syndicat local, le SIHP. Être référent consiste à faire le lien entre les souhaits des internes, les Doyens, l'ARS, le coordonnateur du DES et les terrains de stage. « *La biologie médicale est une spé à part, partagée entre pharmacie et médecine. On échangeait régulièrement avec les référents pharmaciens, pour faire correspondre au mieux l'offre de stage* », précise-t-il.

Puis, en deuxième année d'internat en 2022/2023, il intègre le bureau de l'ISNI en tant que VP en charge de l'enseignement supérieur. Il suit notamment l'évolution du Centre National d'Appui (CNA) mis en place en 2019 et reformé en Coordination Nationale d'Accompagnement des Étudiants en Santé (CNAES) en 2021. « *Il était essentiel que les internes continuent à être représentés dans la gouvernance de ce dispositif* », explique-t-il. Le CNA est une plateforme d'écoute et de soutien pour tous les étudiants en santé. Parallèlement, Vincent représente la biologie médicale à l'ISNI en tant que VP chez Les Biologistes Médicaux. Comment arrive-t-il à tout concilier ? « *Les réunions et les auditions me prenaient deux demi-journées par semaine en plus du travail de fond.* », décompte-t-il.

« *J'avais peu de temps libre avec la multiplication des casquettes, mais chacun de ces engagements m'a beaucoup apporté.* »

Et ces projets en 2025 ? « *Je me consacre à la recherche !* », répond-il du tac-au-tac. Vincent prendra une année de césure pour réaliser un Master 2 en Microbiologie. Avec en ligne de mire une carrière hospitalo-universitaire. « *À la fin du lycée je voulais déjà travailler en biologie moléculaire. Je cherchais une formation transversale, ce que me proposait la médecine. J'avais découvert l'hospitalo-universitaire lors d'un stage à l'Institut Cochin qui m'a tout de suite conforté dans mon choix. J'aimais cette complémentarité entre les consultations à l'hôpital, les cours et la recherche* », se souvient-il.

Et que dire aux jeunes internes qui hésiteraient à s'engager au sein de leur syndical local ou de spé ? « *Faites un essai, venez en renfort ponctuellement. Toutes les énergies sont les bienvenues et vous ferez de belles rencontres. Lancez-vous dans un projet qui fait sens pour vous : pour moi c'était juste aider un ami à rédiger un polycopié. La suite c'est une aventure !* ».

COMMENT TOUCHER LA PRIME POUVOIR D'ACHAT ?

L'ISNI, l'ISNAR-IMG et la FNSIP-BM se sont mobilisés pour étendre le droit à la Prime Pouvoir d'Achat à tous les internes.

Pour qui ?

- Pour tous les étudiants en troisième cycle de médecine, pharmacie et odontologie en Métropole comme en Outre-Mer qui ont débuté leur internat en 2022 (avant le 1^{er} janvier 2023).
- Les docteurs junior.
- Les FFI.

Sur quelle période ?

Les rémunérations prises en compte sont celles entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023. Si tu as été en disponibilité sur le semestre d'été 2023 (incluant le 30 juin 2023) tu n'es pas éligible à cette prime car il faut être recruté et rémunéré par un employeur public sur cette période. C'est pourquoi la promotion 2023 n'est pas non plus éligible à cette prime.

Quel montant ?

De 300 à 800€ selon le total de ta rémunération BRUTE.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le calcul de la rémunération brute comprend aussi :

- L'indemnité liée au CESP.
- La rémunération pendant un stage FFI.
- Les gardes, y compris celles versées par un employeur différent (salaire versé par le CHU et gardes par un CH périphérique par exemple).

Le montant de la prime est calculée au prorata pour les internes en disponibilité au deuxième semestre 2022.

Quand la prime sera-t-elle versée ?

La prime sera versée au plus tard en septembre 2024.

Par qui ?

Le centre hospitalier qui t'a versé ta paie en juin 2023 : généralement le CHU de ta subdivision ou parfois le centre hospitalier périphérique dans lequel tu travaillais au 30 juin 2023. Normalement, ce sont les établissements qui mettent à disposition les bulletins de salaire.

Qui contacter si tu n'as pas réussi à obtenir tes bulletins de salaire ?

Plusieurs internes ont fait part de difficultés pour obtenir les bulletins de cette période. Dans ce cas, contacte ton syndicat local.





INTERVIEW

QUAND L'ISNI ACCUEILLE L'EUROPE

L'Association européenne des jeunes médecins (EJD) a organisé son AG de printemps à Montpellier début mai, accueillie par l'ISNI. Les jeunes médecins de 24 pays européens se sont réunis pour aborder les problèmes urgents en matière de soins de santé et plaider en faveur de changements politiques. Le temps de travail et le bien-être des internes et jeunes médecins ont aussi été abordés pendant cette rencontre. Voici les réponses de quelques délégations.



ISNI.- Quel est le temps de travail des internes dans votre pays ?

Luxembourg.- On est justement en train de mener une enquête sur ce sujet et il est encore un peu tôt pour dire les résultats [NDLR : au 4 mai 2024]. Le temps de travail n'est pas le même selon la spécialité mais en moyenne il est de 70 h par semaine pour 50 à 70 % des médecins en voie de spécialisation. 15 % d'entre eux font plus de 70 h hebdomadaire.

Ireland.- 83 % des docteurs juniors travaillent plus que le temps légal de 48 heures par semaine. Dans le passé, nous avons signé des conventions avec les hôpitaux pour s'assurer que le temps de travail pour lequel les médecins sont payés soit respecté. Mais malheureusement nous avons beaucoup de retours de non application...

Italie.- Le contrat stipule un temps de travail pour les internes similaire à celui d'un senior, soit entre 36 et 38 heures par semaine. Cela dépend surtout de l'école de médecine à laquelle ils sont rattachés, certaines écoles veillent à respecter ce temps de travail. Mais, malheureusement, ce n'est pas la norme. La plupart des internes travaillent plus. La différence avec un senior, c'est que leur temps de travail supplémentaire n'est pas payé.

France.- La dernière enquête sur le temps de travail montre qu'un interne travaille en moyenne 59 heures par semaine et les chirurgiens ont une moyenne de 75h par semaine.

ISNI.- Qu'en est-il du bien-être au travail pour les internes en médecine ?

Ireland.- 100 % des docteurs Juniors se sentent dévalorisés et pas assez soutenus par leur employeur. C'est pourquoi, 75 % pensent à immigrer dans un autre pays à cause de leurs mauvaises conditions de travail.

Finlande.- Le temps de travail standard est de 38,5 h par semaine et certains médecins travaillent un peu plus, cela dépend de la spécialité. Pour ma part (en médecine d'urgence), la moyenne est de 40/45 heures par semaine.

Espagne.- Les docteurs Juniors travaillent beaucoup. Plus de 80 % d'entre eux travaillent plus de 60 heures par semaine.



Doctors Association.

Álvaro Cerame,
Président de l'EJD

QUI REPRÉSENTE QUI ?

- **Luxembourg** : Association des Médecins en voie de spécialisation luxembourgeoise, représenté par Maxime Fassotte, MG.
- **Ireland** : Irish Medical Organisation, représentée par Syeda Anna Azim, chirurgie.
- **Finlande** : Suomen Lääkäriliitto, représentée par Laurie Heiskanen, médecine d'urgence.
- **Espagne** : Consejo General de Colegios Oficiales de Médicos de Espana, représentée par Domingo Sanchez, oncologie.
- **Lettonie** : Latvian Junior Doctors association, représentée par Aleksandrs Dorogas, urologie.
- **Italie** : ANAAO Assomed, représentée par Livio Tarchi, psychiatrie.
- **France** : ISNI, représentée par Guillaume Bailly, cardiologie.

Finlande.- Tous les ans, les doctors juniors répondent à un questionnaire dont le bien-être au travail. Sur cette question, on voit une amélioration d'année en année. 80 % sont satisfaits de leurs conditions de travail et 20 % témoignent d'un temps de travail trop important.

France.- Le bien-être est un facteur clé pour soigner. Il y a une phrase que l'on connaît bien qui dit qu'un soignant qui va bien et un soignant qui soigne bien. Aujourd'hui, malheureusement, beaucoup d'entre nous – et de manière trop importante – expriment des problématiques d'anxiété et de dépression. C'est pourquoi l'ISNI a fait de la santé mentale notre priorité pour que chaque interne, quel qu'il soit, soit en mesure de bien faire son travail.

ISNI.- Pouvez-vous nous parler d'une victoire syndicale obtenue dernièrement ?

Luxembourg.- Nous venons de rencontrer la nouvelle ministre de la Santé avec l'un des syndicats de médecins luxembourgeois pour avoir de meilleures conditions de travail. Cette entrevue portait sur la mise en place d'un contrat collectif pour les internes en termes à la fois d'heures de travail et de rémunération qui est très hétérogène. Selon que l'on soit indépendant, salarié ou indépendant avec un salaire fixe payé par le ministère de la Santé comme c'est mon cas, le salaire diffère beaucoup.



Assemblée Générale de l'EJD à Montpellier, plus vieille Université de Médecine du monde

Espagne.- Le gouvernement vient enfin d'entendre certaines de nos revendications comme le repos obligatoire après une garde de 24 heures. On ne peut pas exercer convenablement la médecine et recevoir des patients en consultations après 24h de gardes !

France .- On a une victoire récente qui est la revalorisation de nos gardes à hauteur de 50 %. Il était question au départ de ne pas inclure les internes. En les incluant à cette revalorisation, leur statut de professionnels de santé est reconnu, notamment pendant la permanence des soins. C'est une belle reconnaissance.

3 QUESTIONS AU PRÉSIDENT DE L'EJD, ÁLVARO CERAME (ESPAGNE- PSYCHIATRIE)

Quelle est votre vision des internes en médecine / Juniors Doctors à l'échelle européenne ?

A.C.- Chaque pays a une formation spécifique, définissant le docteur junior de différentes façons. Mais l'on s'est rendu compte que malgré tout, les jeunes médecins partageaient les mêmes problèmes, notamment ils souffraient de leurs conditions de travail, de beaucoup d'heures de travail, de manque de supervision, d'un manque de reconnaissance et de satisfaction aussi...

Qu'observez-vous en termes de mobilité des jeunes médecins ?

A.C.- On observe une différence dans la mobilité entre pays européens et des pays hors UE vers l'Europe. Traditionnellement, l'Europe accueille beaucoup de travailleurs hors Union. L'EJD est favorable à l'accueil de tous ces travailleurs mais nous devons faire attention à ce que ces personnes bénéficient de conditions de travail correctes. Par ailleurs, cette immigration ne doit pas se faire au détriment du pays dont sont originaires les médecins qui immigreront. Leur pays a aussi besoin de médecins. Si trop de soignants immigreront, cela crée une inégalité.

Quels sont vos défis en tant que président de l'EJD ?

A.C.- L'un de nos principaux défis est de continuer à améliorer les conditions de travail des jeunes médecins en tant que travailleurs. Nous soutenons particulièrement nos collègues en Grèce et en Slovaquie.

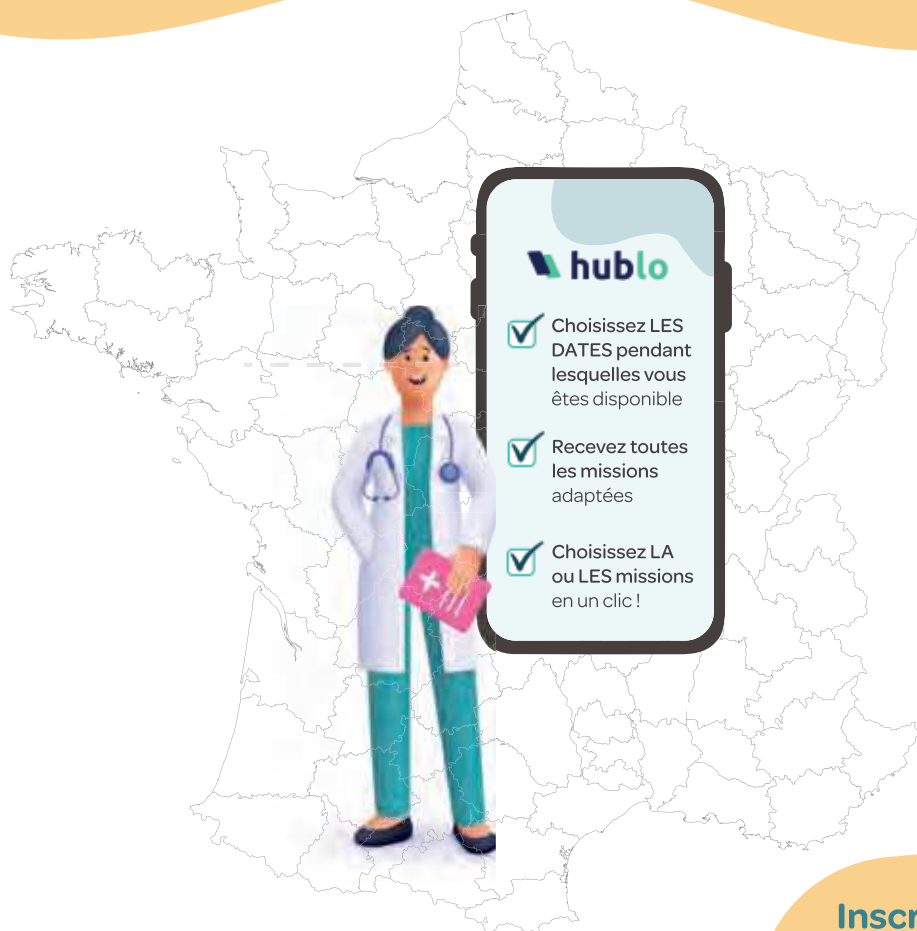
DE QUOI DISCUTENT LES JEUNES MÉDECINS ?

Lors de l'Assemblée Générale de printemps de l'EJD à Montpellier, les jeunes médecins européens ont abordé les thèmes suivants :

- La qualité des soins et la sécurité des patients, présentée par Valter Fonseca, MD PhD, responsable technique au bureau de l'OMS à Athènes.
- La formation postuniversitaire (PGT). Projet de cartographier les systèmes PGT à travers l'UE en collaboration avec l'Union européenne des médecins spécialistes (UEMS).
- Le forum sur la main-d'œuvre médicale : phénomènes d'allocation forcée, lois du travail affectant les jeunes médecins et tensions en matière de mobilité et rétention de la main-d'œuvre.
- La privatisation des soins de santé inquiète. Certaines améliorations de la réglementation des soins de santé ont été toutefois constatées comme en Croatie.
- La crise des soins de santé en Slovaquie. L'EJD soutient les jeunes médecins slovaques qui ont fait grève pour de meilleures conditions de travail.
- La réduction du changement climatique qui a de graves répercussions sur la santé publique et augmente la charge de morbidité et la mortalité de la population.

Vous êtes MÉDECIN ou INTERNE en médecine et vous cherchez des REMPLACEMENTS ?

Hublo et ELSAN lancent une plateforme dédiée pour
que vous trouviez facilement des missions de
remplacements dans toute la France.



hublo

- ✓ Choisissez LES DATES pendant lesquelles vous êtes disponible
- ✓ Recevez toutes les missions adaptées
- ✓ Choisissez LA ou LES missions en un clic !

Votre spécialité ?

Médecine Générale
Anesthésie-Réanimation
Urgences
Gériatrie
Cardiologie
Gynécologie-Obstétrique
Médecine Physique et de Réadaptation
Hépto-gastro-entérologie

Inscrivez-vous

1. Téléchargez l'application Hublo sur votre smartphone
2. Créez votre profil et renseignez le code

ELSANDOC



Plateforme Hublo x ELSAN
dédiée aux médecins et pharmaciens

Pour toute question :
Ecrivez à recrutement-medical@elsan.care

 **ELSAN**
Notre Santé autrement



INTERVIEW

MÉDECIN DU SPORT VOLONTAIRE AUX JO

Julien Orhan est un jeune médecin du sport, thésé en 2021 et chef de clinique au CH Jean Verdier à Bondy (93). Il s'est porté volontaire sur les épreuves du triathlon et du marathon des prochains JO. Il explique les raisons de son engagement, l'organisation en amont et ce qu'il attend des Jeux.



Pourquoi vous êtes-vous porté volontaire pour les JO de Paris ?

Julien Orhan- Depuis que je suis ado, je rêve d'assister de l'intérieur aux Jeux. En tant que médecin du sport, les Jeux à Paris était l'occasion rêvée d'y participer.

Tous les médecins qui ont candidaté pour être volontaires aux Jeux n'ont pas été retenus. Qu'est-ce qui a fait que vous avez été retenu ?

J. O.- J'ai postulé sur le triathlon en mettant en avant ma pratique sportive [NDLR : Julien Orhan fut vice-champion du monde groupe d'âge des 25-29 ans en 2018]. J'ai aussi mis en avant mon expérience en tant que bénévole dans l'équipe médicale dans les courses de triathlon depuis que je suis interne. Enfin, je suis médecin de l'équipe nationale de football masculine U15 (moins de 15 ans).

Comment va se passer concrètement l'organisation de votre service pendant que vous serez sur les Jeux ?

J. O.- Je serai mobilisé pendant 10 jours au total sur les épreuves des JO, au niveau du Pont Alexandre III. Nous sommes quatre collègues du même service à être volontaires pour les Jeux sur différents sites. Le service continuera à tourner grâce à la présence de notre chef de service que je remercie.

Les 10 jours de volontariat pour les JO sont-ils des jours pris sur vos congés ?

J.O.- Non. En travaillant à l'AP-HP, normalement, ces jours ne seront pas décomptés sur mon temps de travail.

Avez-vous reçu une formation spécifique pour votre participation aux JO ?

J. O.- Nous avons reçu deux formations. L'une sur l'hyperthermie et l'hyponatrémie d'effort à l'INSEP et une autre en visio sur le site World Athletics en anglais.

En revanche, j'ai eu – pour le moment – peu d'informations sur l'articulation des soins en cas de blessure d'un athlète entre le médecin de l'équipe nationale, les urgentistes et moi-même, ce premier contact se fera directement sur site une semaine avant le début des épreuves.

Julien Orhan, à droite lors de la Coupe de France des Clubs en 2021



À quels types de blessures vous attendez-vous sur les épreuves de triathlon et de marathon ?

J. O.- Je sais par expérience qu'il y aura possiblement, en cas de chute à vélo, de la traumatologie comme des trauma crânien, des clavicules, des scapulas. Il peut y avoir aussi des fractures du scaphoïde comme ce fut le cas du champion du monde de triathlon le mois dernier. Si la qualité de l'eau n'est pas au rendez-vous, je m'attends aussi à des troubles digestifs, après la nage en eau libre. Je l'ai moi-même vécu pendant un triathlon où j'ai bu la tasse deux fois dans un lac. En ressortant, on vomit et on repart mais cela peut être plus grave. Enfin, suite à la formation à l'INSEP, nous serons très vigilants aux cas d'hyperthermie d'effort.

Qu'espérez-vous de ces JO ?

J. O.- Au-delà de mon engagement médical, j'espère voir les sportifs que j'admire, notamment les meilleurs triathlètes français : Dorian Coninx, Léo Bergère, Pierre Le Corre ou les filles Emma Lombardi, Cassandre Beaugrand ou Léonie Périault. Je suis moi-même triathlète amateur. J'ai participé à des stages avec certains d'entre eux étant jeune, et ce sera un réel plaisir de pouvoir les croiser de nouveau pendant les Jeux. J'espère aussi être sur l'épreuve du marathon pour voir les athlètes français mais aussi, bien sûr, les kenyans et les éthiopiens.

Propos recueillis par Vanessa Pageot

“ Depuis que je suis ado, je rêve d'assister de l'intérieur aux Jeux. En tant que médecin du sport, les Jeux à Paris était l'occasion rêvée d'y participer. ”

FSEF

La Fondation Santé des Etudiants de France #RECRUTE

Rejoignez l'institution de référence pour la santé des adolescent.e.s et des jeunes adultes

Être médecin à la FSEF c'est :

Participer pleinement à une prise en charge globale et pluridisciplinaire dans des unités où la qualité des soins est reconnue par les patients.

Profil

- Titulaire d'un doctorat et inscrit à l'Ordre des médecins.
- Capacité à créer une relation de confiance avec le patient et son entourage.
- Dynamisme, motivation et implication.
- Autonomie.

Rejoindre la FSEF c'est bénéficier de nombreux avantages

- Remboursement du titre de transport à 75%.
- Mutuelle attractive avec une participation employeur à hauteur de 60%.
- Avantages CSE (cartes cadeaux, chèques vacances...).
- Prime décentralisée de 5% versée chaque mois.
- Prime d'ancienneté revalorisée de 1% par an jusqu'à 33%.
- Récupération des jours fériés non chômés.

La politique d'embauche de la FSEF vise à promouvoir la représentation des personnes en situation de handicap.

La FSEF, reconnue d'utilité publique, gère 26 établissements sanitaires et médico-sociaux sur l'ensemble du territoire. La FSEF propose une prise en charge soins-études-insertion pour les patients de 12 à 25 ans grâce à un partenariat historique avec l'Éducation nationale.

Depuis plus d'un siècle, La FSEF œuvre afin que le parcours de vie de ces adolescents et jeunes adultes ne soit pas limité par la maladie en les aidant à réussir leurs études et leur insertion dans la vie active.

NOUS RECRUTONS DES MÉDECINS POUR NOS CLINIQUES DANS TOUTE LA FRANCE :

- Psychiatres - Pédopsychiatres
- Médecins MPR
- Généralistes
- Pédiatriste
- Pédiatre
- Néphrologue
- Pneumologues



REJOIGNEZ-NOUS

en adressant votre candidature à rh.recrutement@fsef.net



GROUPE VVY

Dans le cadre du développement du pôle médical,

LE CENTRE MÉDICAL ET DENTAIRE VAUGIRARD
situé dans le 15^{ème} arrondissement de Paris.

RECRUTE

Médecin Généraliste F/H

Le centre est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 19h. Aucune garde ni déplacement à domicile n'est requis.

Situé à 2 minutes à pied du Métro Pasteur (lignes 6 et 12), il dispose d'un parking sécurisé (vélo, moto, voiture) et d'un restaurant d'entreprise.

En tant que Médecin Généraliste, vous intégrerez une équipe de généralistes, de spécialistes, une équipe composée d'infirmières, d'un cadre de santé, de personnel administratif, d'assistants médicaux.

Cette équipe vous apportera le soutien nécessaire pour vous permettre de vous concentrer pleinement sur votre métier.

Vos missions

Vous serez en charge des consultations de médecine générale auprès d'une patientèle existante.

Vous rejoindrez une équipe pluridisciplinaire et vous pourrez échanger avec vos collègues (Staffs médicaux d'une heure tous les 15 jours).

Ce que vous retrouverez chez nous

Statut salarié avec 5 semaines de congés ; jours fériés non travaillés rémunérés.

Rémunération composée d'une rétrocession des actes à hauteur de 40% et de 10% équivalent aux congés payés, soit un total de 44% ainsi qu'une part fixe de 785 €.

Un environnement de travail moderne et agréable, équipé de matériel performant et de cabinets spacieux et lumineux.

Et vous

Vous disposez d'un Diplôme d'État de Docteur en médecine et vous êtes inscrit au Conseil de l'Ordre en France.

Vous souhaitez vous investir dans le projet de notre Centre, en travaillant efficacement en équipe.

Vous maîtrisez les outils informatiques nécessaires à l'utilisation du logiciel de gestion des dossiers médicaux.

Intéressé(e) ? Envie d'en savoir plus et que l'on vous dise tout ? Postulez dès maintenant !

✉ rmaradeix@mgen.fr
☎ 01 44 49 28 71

Notre cadre de santé vous contactera pour un échange téléphonique avant de convenir d'une rencontre.



RECHERCHE

MÉDECIN GÉNÉRALISTE ET NEUROLOGUE !

Poste : Généralistes et Neurologues Extraordinaires.

Exercice libéral 800 €/ mois All inclusive, charges, chauffage, internet.

Lieu : Maison de Santé Bien-Être 77170 COUBERT.

Contactez le recruteur :

☎ 01 64 06 71 33 ou

✉ gestion@melodhier.com



Vous êtes passionné(e) par votre métier ? Alors, rejoignez notre équipe de choc à la Maison de Santé Bien-Être développant le projet de médecine intégrative.

Équipe pluridisciplinaire

Avec déjà 8 spécialistes dont gynécologue, orthophoniste, 5 kinésithérapeutes, pédicure, podologue...

Désert médical : Votre patientèle vous attend déjà.





Prendre soin de vous au travail
Ciamt.org

Rejoignez maintenant une équipe de médecins engagés et faites avancer la santé de tous au travail

Contactez le Dr Vinh NGO – Directeur Général
Mail : v.ngo@ciamt.org



Participer aux actions,
travailler en équipe



Travailler en mode Projet,
mener des expérimentations



Participer
• à des projets pilotes
• au CPOM
• à des groupes de travail
• aux visioconférences ...



Échanger dans des groupes de pairs sur
des thématiques innovantes et variées



Le Ciamt recrute en CDI temps plein/temps partiel pour l'Île-de-France
Des Médecins du Travail (anciens internes, DES, ou CES)
Des Collaborateurs Médecins du Travail (en cours de formation qualifiante ou s'engageant à suivre un DIU en Santé au Travail)
Salaire motivant + primes
35 heures/4 jours, télétravail, téléconsultation
6 semaines de congés + 4.5 jours Ciamt offerts, frais de santé, compte épargne-temps, titres restaurant...

Nous plaçons
l'égalité des chances
et la diversité au
cœur de nos
préoccupations

Nous nous
engageons à ne
sélectionner les
candidats que sur
la base de critères
professionnels



RECRUTE

MÉDECIN DU TRAVAIL OU MÉDECIN COLLABORATEUR (F/H)

Expérimenté ou débutant Temps plein/temps partiel

QUI SOMMES-NOUS ?

Le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne est un établissement public administratif. Ses missions portent sur la gestion des agents territoriaux de la petite couronne : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Le CIG petite couronne assure des missions obligatoires et propose des missions facultatives comme le service de médecine préventive aux collectivités du territoire.

Le service de médecine préventive intervient sur la base d'une convention passée avec les collectivités qui y adhèrent. Il conseille l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants afin de protéger la santé au travail grâce à la surveillance médicale et aux actions sur le milieu professionnel.

LE POSTE

Le CIG recrute actuellement, pour son service de médecine préventive, un médecin du travail. Poste ouvert aux agents fonctionnaires ou contractuels.

LES PRINCIPALES MISSIONS

Vous intégrez un service dynamique pour un travail en équipe pluridisciplinaire au sein de la Direction de la santé et de l'action sociale qui regroupe le service des instances médicales, de l'ingénierie de prévention, d'assistants sociaux du travail, du maintien dans l'emploi et des dispositifs psycho-sociaux. Affecté à une ou plusieurs collectivités du territoire de la petite couronne, vous assurez la surveillance médicale des agents et les actions sur le milieu de travail. Vous travaillerez en binôme avec une ou des infirmière(s) en santé au travail et une assistante santé au travail dans le respect des protocoles de délégation de tâches. Vous serez amené à utiliser des outils bureautiques dans le cadre de la traçabilité et la gestion des dossiers de santé au travail avec le logiciel métier, des téléconsultations, des rédactions de comptes rendus et de la communication avec vos différents interlocuteurs.

À votre prise de poste, vous bénéficiez d'une période d'immersion et d'intégration accompagnée par un tuteur.

Votre périmètre d'intervention se situe sur une ou plusieurs collectivités des départements de la petite couronne. Votre présence au siège, à Pantin, se limite à 1 ou 2 jours par mois pour les réunions d'équipes, de direction et les échanges de pratiques.

PROFIL DU CANDIDAT

Vous êtes médecin, qualifié en santé au travail ou vous souhaitez orienter votre carrière dans ce domaine et vous s'inscrire dans un parcours qualifiant.

Vous aimez travailler en équipe, vous faites preuve de qualités relationnelles et avez le sens de la communication. Vous maîtrisez les outils bureautiques (word, excel, power point, teams...) et faites preuve de qualités rédactionnelles. Alors rejoignez notre service dynamique aux cotés de 9 médecins du travail ou collaborateurs, de 3 infirmières de santé au travail et de 4 assistantes de santé au travail. Le poste est ouvert aux personnes en situation de handicap.

CONDITIONS D'EMPLOI

Type d'emploi : Fonctionnaire ou contractuel sur un CDD évoluant vers un CDI (conformément à la réglementation en vigueur en Fonction publique territoriale).

Temps plein ou temps partiel > ou égal à 50% possible Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle + tickets restaurants + participation à la mutuelle et à la prévoyance + CIA.

Temps de travail : Du lundi au vendredi, travail en journée.

AVANTAGES

Vous intégrez une équipe dynamique de 300 agents tournés vers l'avenir, encadrée par une direction générale bienveillante, porteuse de projets ambitieux.

Le télétravail, institué depuis plusieurs années, peut aller jusqu'à 2 jours flottants par mois. Il fait l'objet d'un forfait de prise en charge.

Vous travaillez 38 h 30 par semaine et bénéficiez en conséquence de 20 jours de RTT et de la possibilité de récupérer jusqu'à 12 heures par trimestre.

Vous bénéficiez d'un régime indemnitaire constitué d'un IFSE et d'une prime mensuelle et annuelle ainsi que d'un complément indemnitaire annuel.

Le CIG porte une attention particulière à la formation de ses agents et prévoit le budget et le temps à la mesure de cette ambition.

Vous pouvez opter pour des tickets restaurant bénéficiant de 60 % de prise en charge par l'employeur, une mutuelle et une prévoyance non obligatoires auxquelles l'employeur participe.

Une adhésion au comité d'entreprise vous fera bénéficier de nombreux avantages, cumulables avec les prestations offertes par Plurelya.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTER

Le service de médecine préventive au : **01 56 96 81 87** ou medecinepreventive@cig929394.fr

Poste à pouvoir dans les meilleurs délais. Adressez votre lettre de motivation et votre CV à : **M. le Président du CIG.**

LA VILLE DE CHELLES

RECHERCHE

DES MÉDECINS

Deuxième ville de Seine-et-Marne, Chelles a une histoire tout aussi passionnante que ses perspectives d'évolution.

Située entre la zone urbaine de la capitale et sa ceinture verte, bordée par la Marne, parsemée d'espaces verts (40% de la superficie de la commune), Chelles est, avec ses 55 000 habitants, une ville importante de la région Île-de-France.

Bénéficiant d'une situation géographique privilégiée, à seulement 12 km de Paris, aux portes de Marne-la-Vallée et à 20 minutes de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, la ville est accessible par le RER E et la ligne P du Transilien. L'arrivée du métro dans le cadre du Grand Paris Express viendra renforcer cette accessibilité tout comme le prolongement de la ligne E du RER qui la positionnera à seulement 35 min de la Défense.

Dotée de nombreuses structures associatives, de services de proximité et d'équipements de loisirs, Chelles bénéficie d'un centre-ville attractif et animé autour de son Parc du Souvenir.

Côté santé, l'ARS a classé la ville de Chelles en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP). La Ville accompagne chaque professionnel de santé pour la réalisation de son activité dans les meilleures conditions. Chelles dispose d'un centre de consultation SOS médecins, d'une maison de santé pluriprofessionnelle et d'une maison médicale regroupant médecins urgentiste et infirmières permettant de traiter les petites et moyennes urgences. Afin de renforcer la coordination des acteurs de la santé et améliorer la prise en charge de la population sur le territoire, une Communauté de Professionnels Santé (CPTS) est en cours de création. Par ailleurs, les professionnels de santé de Chelles ont constitué une amicale pour faciliter les échanges interprofessionnels.



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Cédric LASSAU

Conseiller municipal délégué à la santé,
à la prévention et aux handicaps

Tél. : 01 64 72 84 05

Port : 07 76 73 96 95

Mail : c.lassau@chelles.fr



La commune de Conflans-Sainte-Honorine

située à 20 min de Paris

RECHERCHE

pour son centre municipal de santé

UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Temps plein ou temps partiel
directement rattaché
au Directeur du centre.

LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ, JOSEPH BELLANGER, C'EST :

- Une structure publique proposant exclusivement des consultations en secteur 1, sur un plateau de 440 m².
- Une équipe pluriprofessionnelle constituée de médecins généralistes, médecins spécialistes, infirmier, diététicienne, sage-femme, assistant médical, chirurgiens-dentistes et assistantes dentaires, personnel administratif, en lien avec les professionnels de santé du territoire.
- Une accessibilité aux soins renforcée pour le patient, proposant des RDV programmés et non programmés, en consultation physique ou en téléconsultation.
- La mise en œuvre d'une politique de santé publique axée sur la prévention permettant aux patients de devenir acteurs de leur santé (éducation thérapeutique, campagnes de dépistage, prévention des addictions...).

CONDITIONS D'EXERCICE

- Une mission 100% médicale : secrétariat et équipe administrative dédiés et gérés par nos soins, assistant médical pour vous appuyer dans vos consultations, des cabinets clés en main sans avoir à vous soucier de la logistique, aucun frais d'installation.
- Une rémunération fixe, non indexée au nombre de consultations (avec des temps de coordination et de formation dédiés).
- 38h par semaine maximum.

Venez rejoindre notre communauté médicale !

PROFIL DU CANDIDAT

Vous êtes titulaire du DES de médecine générale, êtes inscrit ou inscriptible au CNOM et avez une réelle appétence pour le travail en équipe.

AVANTAGES COLLECTIFS AU TRAVAIL

- Abonnement COS et CNAS.
- Tickets restaurant.
- Participation Mutuelle labellisée et Prévoyance.
- Participation Abonnement Transport en commun.
- Prime annuelle.
- IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise).
- CIA (Complément indemnitaire annuel).
- Compte épargne-temps.

Pour candidater,
merci d'envoyer vos CV
et lettre de motivation
à Monsieur le Maire :

Par courrier :

63 Rue Maurice Berteaux, BP 350
78703 Conflans-Sainte-Honorine Cedex
WWW.CONFLANS-SAINTE-HONORINE.FR

Ou par courriel :
recrutement@mairie-conflans.fr

Pour tous renseignements :
contacter Mme REINBOLD
au 01 34 90 85 45

WWW.CONFLANS-SAINTE-HONORINE.FR



L'ASSOCIATION INSTITUT DE MYOLOGIE RECRUTE UN MÉDECIN DE RECHERCHE CLINIQUE (H/F)

Vous êtes Médecin inscrit au Conseil National de l'Ordre des Médecins en France généraliste ou spécialiste et vous souhaitez développer vos compétences en recherche clinique ?

Venez rejoindre l'Institut de Myologie !

L'INSTITUT DE MYOLOGIE

Situé à Paris au cœur du plus grand centre hospitalier européen, la Pitié-Salpêtrière, l'Institut de Myologie est né en 1996 sous l'impulsion d'une association de malades et parents de malades, l'AFM-Téléthon.

Son objectif : Favoriser l'existence, la reconnaissance et l'essor de la myologie en tant que discipline clinique et scientifique à part entière. L'Institut de Myologie coordonne, autour du malade, la prise en charge médicale, la recherche fondamentale, la recherche appliquée, la recherche clinique et l'enseignement. La plateforme I-Motion Adultes située au sein de l'Institut de Myologie, est une plateforme de recherche clinique dédiée à la mise en place et à la conduite d'essais cliniques sur les maladies neuromusculaires touchant de patients adultes.

LE POSTE

Ce poste est à pourvoir dès que possible en CDI à temps partiel ou à temps plein suivant vos disponibilités. Absence de gardes. Prise en charge de formation et événement scientifique selon nécessité. Possibilité d'effectuer certaines activités en télétravail. Possibilité de bénéficier de chèques déjeuner et d'une mutuelle avec une prise en charge de l'employeur. Poste basé à l'Institut de Myologie (Hôpital Pitié Salpêtrière, Paris 13).

PROFIL DU CANDIDAT

- Diplôme de médecin validé en France, et inscription au conseil de l'Ordre.
- Expérience appréciée dans un domaine clinique en lien avec les activités de la plateforme I-Motion Adultes : Neurologie, Neuro-Myologie, Recherche Clinique... mais poste ouvert aux débutants.
- Expérience en recherche clinique est un plus.
- Anglais opérationnel et courant.



Merci d'adresser par courrier électronique votre dossier de candidature (CV + lettre de motivation) à l'adresse suivante :
recrutement-aim@institut-myologie.org

Vous êtes psychiatre

Et si ce poste était fait pour vous ?

Rejoignez
Ville-Évrard

L'équipe de Ville-Évrard
est impatiente de vous rencontrer.

Envoyez votre CV : rhmedicales@epsve.fr

eps-ville-evrard.fr

Une communauté hospitalière engagée dans son territoire, la Seine-Saint-Denis

- Psychiatrie publique de l'adulte, de l'enfant et de l'adolescent.
- Postes extrahospitaliers et intrahospitaliers.
- Équipes pluridisciplinaires innovantes attachées à la collégialité et à la solidarité.
- Nombreux projets médicaux.
- Recherche clinique.
- Principales communes d'implantation : Montreuil, Neuilly-sur-Marne, Bondy, Aubervilliers et Saint-Denis.
- Convention hospitalo-universitaire entre l'établissement public de santé de Ville-Évrard, les Hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis - AP-HP et l'université Sorbonne Paris Nord.

Vos avantages

- Prime d'engagement dans la carrière hospitalière, indemnité d'activité sectorielle et de liaison ou prime d'exercice territoriale en fonction du statut.
- Nombreuses formations professionnelles et participation aux congrès.
- Possibilité de crèche au plus près du domicile ou du lieu de travail.
- Possibilités d'évolution au sein de l'Établissement public de santé de Ville-Évrard : grande diversité de postes en psychiatrie.
- Accompagnement individualisé pour tous vos projets professionnels.

Aux portes de Paris - Métro, RER, bus, tramway.





CAP LOIRET SANTE
ACCUEILLIR ACCOMPAGNER FACILITER

BIENVENUE DANS LE LOIRET !

Étudiants et professionnels de la santé, vous trouverez un accueil unique et personnalisé, une équipe dédiée prête à vous aider à chaque étape de votre parcours.

Découvrez un territoire à 1h de Paris entre nature et culture : tourismeloiret.com

Recherche de logements pour les stages, de lieux d'exercice professionnel



Rencontre

Organisation d'événements



Aides financières



Aide pour l'emploi du conjoint et modes de garde des enfants




Facilitation des démarches





www.caploiretsante.fr 02 38 25 45 00 (ligne téléphonique prioritaire)



CHER
DÉPARTEMENT 18

Vous êtes médecin et engagé(e) pour la protection de l'enfance ? La Direction de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) vous ouvre ses portes pour participer activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique départementale de protection maternelle et infantile.

En tant que Médecin de PMI, vos missions incluent :

- Organiser et réaliser des consultations infantiles, ainsi que des consultations prénatales avec l'appui des sage-femmes.
- Contribuer à l'analyse des certificats de santé et avis de grossesse pour identifier les enfants nécessitant un suivi prioritaire.
- Encadrer techniquement et hiérarchiquement les sage-femmes, cadres de santé, infirmières et puéricultrices.
- Assurer les bilans de santé en écoles maternelles et le suivi des structures d'accueil.
- Participer activement à la prévention des mauvais traitements et à la prise en charge des mineurs en danger, en établissant des constats médicaux.

Le défi à relever ?
L'opportunité de participer activement aux projets «petite enfance», favorisant ainsi le développement et le bien-être des tout-petits, et de conseiller les directeurs(trices) dans leurs missions de contrôle des structures.

Les atouts du département du Cher

- Equilibre vie pro/vie perso • Flexibilité • Télétravail • Avantages sociaux • Evolution professionnelle
- Egalité professionnelle • Management collaboratif
- Prévention des risques professionnels • Véhicules de service – PC – Portables

Salaire de 3 330€ net à 4 650€ net dès l'entrée de carrière à 15 ans d'expérience.
Poste handi-accessible.

Merci de bien vouloir adresser votre candidature à :
<https://jobaffinity.fr/apply/vr8cqkb9wp94kknihz>
www.departement18.fr

MIST NORMANDIE

Maisons Interentreprises de la Santé au Travail de Normandie
Service de Prévention et de Santé au Travail, MIST NORMANDIE accompagne les entreprises et leurs salariés sur les départements du CALVADOS et de l'ORNE.

recrute
**SA/SON FUTUR
MÉDECIN DU TRAVAIL H/F**
CDI, temps plein ou temps partiel

Rejoindre MIST Normandie c'est :

- intégrer une Maison Interentreprises de la Santé au Travail à « taille humaine »,
- évoluer au sein d'une structure dynamique où bienveillance, innovation, travail d'équipe et projets sont incités,
- profiter d'un territoire de contraste entre l'effervescence de la ville et la richesse de son patrimoine historique.





13
MIST



128 000
Salariés suivis



180
Collaborateurs



13 000
Adhérents



WWW.MIST-NORMANDIE.FR

Nous contacter :
contact-recrutement@mist-normandie.fr





ALBYON • ARGENTIAN • BANNEVILLE-LA-CAMPAIGNE • BELLEME • CARROQUET • DOUVRES-LA-DÉULVRAINE • GACÉ • HÉROUVILLE-SANT-CLAIR • L'ACLE • MORTAGNE-ALSOPERCHE • NONANT • PONT-ÈVÈQUE • VILLERS-BOCAGE



LA FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE

RECRUTE

- UN PSYCHIATRE H/F
- UN PÉDOPSYCHIATRE H/F
- UN MÉDECIN ADDICTOLOGUE H/F
- UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE H/F

Ces différents postes peuvent être des CDD ou des CDI - Temps plein ou partiel

Localisations possibles :

CHERBOURG-EN-COTENTIN et SAINT-LÔ

RÉMUNÉRATION

À définir suivant expérience.
Prime d'embauche.

LA FONDATION

La Fondation Bon Sauveur de la Manche accueille, soigne et accompagne les personnes vulnérables, souffrant de troubles psychiques, psychiatriques ou en perte d'autonomie. Elle place la dignité de chaque être humain au cœur de ses préoccupations. Institution de droit privé à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, elle gère des structures relevant des secteurs sanitaire, médico-social et social.

CANDIDATURES À ADRESSER PAR MAIL À
service.recrutement@fbs50.fr

AVANTAGES

Prise en charge des frais de déménagement.
32 jours de congés payés annuels (environ 6 semaines) + 14 jours de repos annuels. Fort investissement de l'établissement en matière de formation continue.
Comité d'entreprise. Self d'entreprise (tarifs attractifs). Mutuelle familiale avantageuse. Prévoyance.

PROFIL : Tous niveaux d'expérience.

INFORMATIONS : Direction des Ressources Humaines.



<https://www.fbs50.fr/>



RECRUTE

PSYCHIATRE

PRATICIEN HOSPITALIER – PRATICIEN CONTRACTUEL

Pour son UPAO et ses activités sectorielles
(Unités d'Hospitalisation, CMP)

Le centre de santé mentale angevin (CESAME) est le **centre de recours en psychiatrie adulte et pédiatrique pour le département de Maine-et-Loire** hormis le territoire du choletais et du saumurois.

Situé à **7 kilomètres d'ANGERS**, il prend en charge environ **14000 patients par an** ; il dispose de **280 lits et 283 places** réparties sur un site principal à Sainte-Gemmes-sur-Loire, un site de pédopsychiatrie (20 lits) à Angers et une 20^{ème} de structures ambulatoires réparties sur le territoire départemental.

Les effectifs sont composés de **1350 professionnels dont une soixantaine de médecins**.

Son offre de soins est organisée en 5 secteurs de psychiatrie adulte et 2 secteurs de psychiatrie infanto-juvénile et propose de nombreux dispositifs adaptés aux besoins des usagers en lien avec différents partenaires sur l'ensemble du territoire.

Le CESAME dispose également d'une **Unité Psychiatrique d'Accueil et d'Orientation (UPAO)** dont les missions consistent à évaluer et orienter les patients vers la prise en charge la plus adaptée en cherchant prioritairement toute alternative à l'hospitalisation. Elle est dotée de 10 lits (durée d'hospitalisation < à 72 heures) et d'un accueil ambulatoire 24/24.

Le CESAME développe de nombreux projets permettant aux praticiens de diversifier leurs activités à temps complet ou à temps partagé.

Rejoignez-nous en adressant vos candidatures par courrier à
drh.affairesmedicales@ch-cesame-angers.fr



*Là où il fait bon vivre et travailler, au Mans,
à 50 mn de Paris par TGV, à proximité immédiate
du nœud autoroutier A11, A28 et A81.*



MÉDECIN MPR

Rejoignez-nous !

Le centre de l'Arche, centre spécialisé en Médecine Physique et de Réadaptation (121 lits et 73 places), est reconnu **pour ses activités d'expertise** et la **qualité de son plateau technique**.

Il mobilise chaque jour 60 rééducateurs et 130 soignants pour **une prise en charge de haut niveau**.

Il développe ses activités d'hospitalisation complète, de jour et de consultations (création de 15 lits et 20 places).

À ce titre, il renforce ses effectifs médicaux MPR pour :

- Assurer la prise en charge des patients en hospitalisation à temps complet (1 médecin/15 lits) ou en hospitalisation à temps partiel.
- Assurer des consultations externes, des bilans et des gestes techniques dans le cadre du parcours de soins des patients.
- Contribuer au développement de la recherche et à la formation des internes. Participation aux gardes et astreintes.

L'équipe médicale
qui vous accueille



RENSEIGNEMENTS

Docteur Gaëlle Audat, Présidente de CME
gaelle.audat@asso-prh.fr ☎ 02 43 51 72 86

RENSEIGNEMENTS ET CANDIDATURE

Xavier Pinel, Directeur général
dg@asso-prh.fr ☎ 02 43 51 72 72



<https://asso-prh.fr>



recherche

Un médecin généraliste ou spécialiste

Contrat CDI, temps plein dans une Association structurée à dimension familiale, attentive à la qualité de vie au travail.

Projet stratégique partagé par l'ensemble des équipes.

Politique de formation forte.

AVANTAGES : Primes conventionnelles et en sus négociées en NAO, reprise ancienneté diplôme à 100%, intéressement, chèques vacances, avantages CSE, mutuelle, téléphone professionnel, véhicule de service.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter la Direction

Tél. : 06 73 35 86 96

- ✓ Le médecin coordonne les soins au domicile des patients en collaboration avec le médecin traitant et/ou le médecin prescripteur.
- ✓ Le médecin travaille en équipe pluridisciplinaire (paramédicaux, médecins, psychologue, assistante des services sociaux...) et en collaboration et partenariat avec les établissements sanitaires, médico-sociaux et les libéraux de la région.
- ✓ Dossier Patient Informatisé (application qui permet la mobilité).
- ✓ L'HAD 47 a 3 antennes sur le Lot-et-Garonne (Agen, Villeneuve-sur-Lot, Marmande) et une PUI. File active 100 patients.
- ✓ Actuellement 4 ETP médecin et 0.1 ETP pédiatre.
- ✓ **Horaires :** 38 heures semaine, astreinte à domicile suivant le planning (proposé par l'équipe médicale), possibilité de télétravail.
- ✓ 5 semaines de congés annuels + 18 RTT.
- ✓ Parcours d'intégration et tutorat pour prise de poste.
- ✓ Formations collectives et individuelles qualifiantes proposées (DU ou autres).
- ✓ **Prétention salariale :** Contacter la Direction.



Merci d'adresser votre CV et lettre de motivation à l'adresse : c.baratet@had47.fr ou bien à l'adresse postale : **HAD47 - Service RH - 367 route du canal - 47240 CASTELCULIER**

Le Centre Hospitalier Intercommunal Castres-Mazamet comprend, sur Castres, l'Hôpital du Pays d'Autun (MCO), les Monges (EHPAD-USLD-SSR), la Villégiale Saint-Jacques (EHPAD), sur Aussillon, l'USLD - UHR et, sur Mazamet, la Résidence du Midi (EHPAD).

L'Établissement est engagé sur de nombreux projets pour lesquels il recherche des professionnels de santé pour les mettre en œuvre à court terme : Démarrage de la maternité niveau 2B, augmentation de la capacité des lits de soins intensifs de Cardiologie et de Réanimation, ouverture de lits de SSR, etc.

LE CHIC CASTRES-MAZAMET

RECHERCHE
(Praticien Hospitalier ou Praticien contractuel) :



- MÉDECIN ANESTHÉSISTE RÉANIMATEUR
- MÉDECIN GÉNÉRALISTE POUR MÉDECINE POLYVALENTE
- PNEUMOLOGUE
- ONCOLOGUE
- HÉMATOLOGUE
- GÉRIATRE
- INFECTIOLOGUE OU MÉDECIN AVEC COMPÉTENCES EN INFECTIOLOGIE
- MÉDECIN MPR
- URGENTISTE
- PÉDIATRE
- OPHTALMOLOGUE
- CHIRURGIEN ORTHOPÉDIQUE – TRAUMATOLOGIQUE (Membres supérieurs)

L'inscription au Conseil de l'Ordre des Médecins en France est obligatoire pour pouvoir postuler à cette offre dans la spécialité concernée.

QUELQUES CHIFFRES D'ACTIVITÉ

- Plus de 1 000 lits et places d'hospitalisation et d'hébergement dont 380 en MCO, 110 en SSR et 550 en EHPAD et USLD.
- Environ 1 200 naissances par an.
- Près de 39 000 passages aux Urgences par an.
- 8 000 interventions de Bloc Opératoire.
- 21 spécialités médicales et chirurgicales.



CONTACT

Mme Stéphanie GUYERE - Directrice des Affaires médicales
affaires-medicales@chic-cm.fr - 05 63 71 60 04

Toutes nos offres détaillées sont disponibles sur le site internet du CHIC :
<https://www.chic-cm.fr/offres-emploi>

Le 1^{er} établissement de Santé de Vaucluse

Le Centre Hospitalier d'Avignon est le pilier du Groupement Hospitalier de Territoire de Vaucluse (GHT 84). Avec une équipe de près de 3 500 professionnels de la santé, le CH Avignon propose une capacité d'accueil de 970 lits et places, accueillant annuellement plus de 40 000 patients hospitalisés et environ 255 000 consultations externes.



Une qualité et un cadre de vie agréables

La Provence constitue un cadre privilégié pour vous épanouir, seul ou en famille :

- Un patrimoine culturel et historique riche.
- Des activités sportives, ludiques et associatives toute l'année.
- De nombreuses infrastructures de transports (autoroutes, gare TGV, proximité aéroport Aix-Marseille...) à 1h en voiture et 30 minutes en TGV de Marseille.
- Au carrefour de nombreux sites touristiques renommés : à 3h des premières stations de ski et à 1h de la mer.



CONTACT

Mme Aurélie Baratier, Direction des Affaires Médicales
 ☎ 04 32 75 39 93 ✉ baratier.aurelie@ch-avignon.fr
 Docteur Guillaume GRANIER, Président de la CME
 ggranier@ch-avignon.fr

Un Hôpital qui met l'accent sur la qualité de vie au travail

Le Centre Hospitalier d'Avignon s'engage pleinement à créer un environnement optimal pour ses praticiens :

- Des plateaux techniques innovants et performants.
- De nombreuses opportunités d'évolution.
- De nombreux échanges interservices et interdisciplinaires pour favoriser le travail en équipe
- Une activité de recherche clinique structurée.
- Des conditions matérielles idéales pour exercer sereinement.
- Un accompagnement personnalisé tout au long de votre évolution au sein du CH d'Avignon.

Liste des praticiens

RECHERCHÉS

- Anesthésie-réanimation
- Dermatologie
- Endocrinologie
- Gériatrie
- Gynécologie-obstétrique
- Hématologie
- Hépato-gastro-entérologie
- Médecine du travail
- Médecine générale
- Oncologie
- Pédiatrie - Néonatalogie
- Radiologie
- Rééducation fonctionnelle
- Urgences
- ... et bien d'autres


 CENTRE HOSPITALIER
 Intercommunal des Alpes du Sud
 Gap Sisteron

RECRUTE

- ✓ NÉPHROLOGUE
- ✓ RADIOLOGUE
- ✓ MÉDECIN HAD
- ✓ CARDIOLOGUE
- ✓ BIOLOGISTE
- ✓ MÉDECIN (USP/EMSP)
- ✓ GÉRIATRE
- ✓ URGENTISTE
- ✓ ONCOLOGUE
- ✓ MÉDECIN POLYVALENT

Gap, seule ville de plus de 40 000 habitants est la principale ville du département des Hautes-Alpes, territoire avec des variations saisonnières liées aux activités nombreuses (ski, randonnée, montagne, activités nautiques, équitation, pêches torrents et lacs...).

Gap se situe à proximité des principales stations de ski des Alpes du Sud (Serre Chevalier, Vars, Risoul, Orcières...), proche du lac de Serre-Ponçon et de la mer Méditerranée.

Dans cette ville agréable, dynamique, à 1h30 de Grenoble et à 2h de Marseille, le CHICAS s'est développé en assurant une offre de soins de proximité pertinente sur 2 sites Gap et Sisteron. Avec un plateau technique performant (IRM, scanner, TEP et scintigraphie...), une capacité de 750 lits avec toutes les spécialités médicales et chirurgicales requises, centre autorisé pour le traitement chirurgical et médical du cancer.

C'est le centre hospitalier de recours pour le Groupement Hospitalier du Territoire.

Inscription à l'Ordre exigée ou lauréat de la procédure d'autorisation d'exercice.

ADRESSEZ-NOUS VOTRE CANDIDATURE :

Direction des Affaires médicales - 1 Place Auguste Muret - 05000 GAP
 drh@chicas-gap.fr - Tél. : 04 92 40 67 48




 CENTRE HOSPITALIER
 EMBRUN


 Groupement Hospitalier de Territoire
 Alpes du Sud

LA CLINIQUE LA CHÊNAIE

SRR polyvalent de 147 lits,
située entre Aix-en-Provence et Marseille

RECHERCHE

MÉDECIN GÉNÉRALISTE - Temps partiel

Pour compléter sa dynamique et sympathique équipe médicale. Le médecin assurera la prise en charge médicale d'un service de 36 patients et animera le projet thérapeutique de son service en coopération avec l'équipe pluridisciplinaire. Il contribuera au bon fonctionnement de la clinique, à la continuité des soins et à l'amélioration continue de la qualité des soins.

Les patients sont essentiellement des personnes âgées de + de 80 ans avec des polyopathologies gériatriques. L'offre de soins est évolutive pour répondre aux besoins des établissements d'amont : Orthopédie, Cardio-vasculaire, Neurologie, Maladies métaboliques, Maladies de l'appareil digestif et Oncologie.



Le médecin sera présent 5 demi-journées réparties sur 4 jours. La participation au tour d'astreinte est basée sur le volontariat.

L'étroite coopération avec la direction favorise les réponses rapides aux besoins exprimés par l'équipe médicale et contribue à la qualité de vie au travail. Une secrétaire médicale assiste le médecin et les IDE l'accompagnent pendant la visite.

La clinique et le médecin signent un contrat d'exercice libéral. La rémunération est calculée en fonction du nombre de patients accueillis. La facturation annuelle est de l'ordre de 95 K€ pour un mi-temps.

CONTACT : François Arrighi au
06 08 24 10 05 ou direction@chenaie.fr



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR-FAIRE

La Communauté de Communes des Savoir-Faire (CCSF) a décidé de mener une politique volontariste en faveur de la santé :

- Elle se projette dans une 3^{ème} Maison de Santé Pluridisciplinaire et est donc à la recherche de 2 médecins généralistes. Participez à la construction de ce projet de nouvelle MSP avec une équipe pluridisciplinaire déjà en place et future.
- Elle a instauré une bourse d'étude aux étudiants en médecine générale. 5 étudiants ont déjà signé cette bourse d'étude. Nous pouvons accompagner d'autres étudiants en fin de cursus universitaire.

www.ccdessavoirdaire.fr/bourse-medicine



Recherche 2 médecins généralistes

À compter du 1^{er} janvier 2025 à Chalindrey (52).

OSEZ LES SAVOIR-FAIRE !

Un territoire attractif et dynamique où le cadre de vie naturel est préservé.

LA CCSF EN QUELQUES MOTS

Un territoire grandeur nature : Situé aux confins des régions Champagne, Bourgogne et Franche-Comté, dans un environnement préservé, le territoire de la Communauté de Communes des Savoir-Faire offre des paysages extraordinaires alliant l'eau, la roche et la forêt, où le cœur se surprend à revivre.

CONTACT : Valérie DROUIN

☎ 03 25 88 82 03 ✉ valerie.drouin@ccsavoirdaire.fr

www.ccdessavoirdaire.fr



Centre
edison

RECRUTE MÉDECIN CONSULTANT

Recrutement commun aux 2 principales structures gérées par l'association :

- Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie **du Centre Edison à Metz.**
- L'établissement de santé de Soins Médicaux et de Réadaptation (ex SSR) **La Fontenelle à Maizeroy.**



DESCRIPTION DU POSTE

Missions

Au niveau du CSAPA

- Accueil, évaluation, orientation et accompagnement des usagers mineurs et majeurs concernés par une problématique addictive.
- Prescription des traitements directement en lien avec la problématique addictive.
- Animation d'activités collectives lorsque la compétence médicale est requise.
- Travail en collaboration au sein de l'équipe pluridisciplinaire et avec les partenaires extérieurs.
- Représentation de l'établissement et participation au développement du réseau partenarial.

Au niveau du SMR

- Suivi médical et addictologique de 30 patients hospitalisés.
- Travail en équipe pluridisciplinaire.
- Contribution aux astreintes médicales.
- Participation à la Commission Médicale d'Établissement.

Lieu de travail : Moselle.

Type de contrat de travail : CDI.

Durée du travail : 35h hebdomadaire (temps plein) mais possibilité de temps partiel en dissociant les 2 missions.

Salaires indiciaires : Poste de médecin : Salaire mensuel brut indicatif de 7734 à 9290 euros en fonction de l'ancienneté.

Statut : Cadre.

PROFIL DE LA PERSONNE

Compétences

- Organisation.
- Travail en partenariat et en autonomie.
- Être à l'aise avec tout public.

Expérience souhaitée dans le champ de l'addictologie. Permis B obligatoire, déplacements.

Formation

- Médecin généraliste.
- DU d'addictologie et/ou capacité souhaité.

MODALITÉS PRATIQUES

Poste à pourvoir dès que possible.



Si cette offre vous intéresse,

veuillez adresser une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae à **Monsieur Olivier Linden**, Centre Edison - 5, rue Thomas Edison - 57070 METZ ou par mail : o.linden@cdpa57.asso.fr



Au Nord de la région Grand Est vers la Belgique, le département des Ardennes est un territoire qui jouit de ressources naturelles préservées, d'un patrimoine exceptionnel et d'une position stratégique au cœur de l'Europe. Les Ardennes offrent un véritable champ culturel : festival mondial des théâtres de marionnettes, éco festival de musique.

CABARET VERT et le plus grand château fort d'Europe :

 <https://www.youtube.com/watch?v=LcCQCcCatWI>

Votre PROFIL

- Thèse obtenue.
- Docteur en médecine.
- Formation approfondie en pédiatrie, gynécologie médicale, santé publique.
- Emploi ouvert aux fonctionnaires et/ou contractuels sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES recherche

Ses futurs médecins de PMI

Vos MISSIONS

Consultations de prévention (enfants de – 6 ans) : vaccinations, développement psychomoteur, tenue de dossiers informatisés.

- Actions de repérage précoce des troubles neurodéveloppementaux et du handicap.
- Collaboration avec les structures médicosociales.
- Soutien et conseil technique aux professionnels de PMI.
- Participation aux actions de prévention (exemple : prévention des accidents domestiques).
- Contrôler les certificats de santé et participer aux visites d'ouverture des établissements d'accueil des enfants de – 6 ans.

Vos AVANTAGES

- Travail du lundi au vendredi.
- Horaires fixes.
- Pas de garde, pas d'astreinte.
- Possibilité de temps partiel.
- 32 jours de congés annuels + 17 RTT.
- Charge administrative mesurée.
- Autonomie dans l'organisation du poste.
- CNAS.
- Tickets restaurants.

Retrouvez toutes nos offres sur le site cd08.fr



La filière
sanitaire
de la



**CROIX-ROUGE
FRANÇAISE**

RECRUTE

Pour son SMR
Augusta Priault
à Migennes

MÉDECIN GÉNÉRALISTE OU MPR (F/H)

Poste à pourvoir rapidement
en CDI et à temps plein

Rejoignez-nous !

Poste

Sous la responsabilité du Directeur d'établissement vous travaillez en étroite collaboration avec le médecin coordinateur, avec lequel vous assurez la continuité et la permanence des soins, prévenez et diagnostiquez les pathologies et réalisez les soins aux patients dans le respect de la politique qualité et du contexte médico-économique.

Vos missions

- Assurer les fonctions cliniques de médecin généraliste pour tout l'établissement, la continuité et la permanence des soins.
- Assurer la coordination de l'équipe pluridisciplinaire en concertation avec l'encadrement.
- Élaborer, coordonner, mettre en œuvre et évaluer le projet médical dans le cadre des orientations stratégiques du projet d'établissement, en concertation avec la Direction.
- Représenter l'Établissement, véhiculer ses valeurs et promouvoir le projet médical auprès des différentes structures et interlocuteurs du territoire de santé.
- Effectuer une veille réglementaire et technologique.
- Accompagner la Direction dans le cadre des différentes démarches auprès de l'ARS notamment.

La Croix-Rouge Française favorise le bien-être au travail des salariés et leur épanouissement en les accompagnant dans leur évolution professionnelle et personnelle.

En ce sens, nos collaborateurs bénéficient de divers avantages (CET, reprise d'ancienneté possible, garantie d'évolution de la rémunération, prime de cooptation, prime de fin d'année, mutuelle prise en charge à 50% par l'employeur, accompagnement sur les thématiques du travail, logement, famille, santé, budget, retraite progressive, congés supplémentaires pour les événements familiaux...).

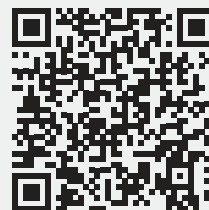
Prime de fin d'année : Oui.

Séjour médical : Oui.

Profil du candidat

Vous êtes Médecin Généraliste inscrit au Conseil de l'Ordre et avez idéalement une expérience dans le secteur sanitaire. Votre capacité d'écoute et votre pédagogie sont des atouts pour la réussite de vos missions. Une spécialisation ou des compétences en médecine physique et de réadaptation serait un atout.

Expérience souhaitée : Intermédiaire.



CONTACT

✉ fabrice.laigle@croix-rouge.fr



Situées à une douzaine de kilomètres de l'autoroute A 71, les villes de Montluçon et Nérès-les-Bains occupent une position géographique intéressante à 3h30 de Paris, 1h de Bourges, 1h de Clermont-Ferrand, 2h30 de Lyon et à 2h de Limoges via la RN 145 qui la relie au littoral océanique. 140 000 habitants vivent au sein du territoire de santé montluçonnais. Les deux villes sont dotées de nombreux lieux culturels et sportifs.

Près de 52 unités de spécialités sont représentées au sein de notre établissement qui accueille près de 36 000 hospitalisés chaque année pour un bassin d'attractivité de 140 000 habitants.

PÔLES D'ACTIVITÉ

Avec ses huit pôles d'activités cliniques et médico-techniques, l'établissement est entré dans une démarche forte de coopération régionale et inter-régionale afin d'accroître son rayonnement.

Le centre hospitalier de MONTLUÇON NÉRIS-LES-BAINS Recrute



PSYCHIATRE



URGENTISTE



RÉANIMATEUR



PÉDIATRE



ONCOLOGUE

STATUT DE RECRUTEMENT

Praticien Hospitalier ou Praticien Hospitalier Contractuel à temps Plein ou temps partiel.

Pour une présentation plus détaillée des postes, contactez :

Mélanie DEMAIN, Affaires médicales

☎ 04 70 02 30 05 ✉ m.demain@ch-montlucon.fr

LA VILLE

- ➡ Au sein d'un territoire rural, une agglomération de 60 000 habitants qui sont conscients de l'enjeu avec un ferme soutien récemment médiatisé.
- ➡ Le réseau éducatif et scolaire est solide, de la crèche aux lycées voire quelques disciplines universitaires.
- ➡ Le logement est confortable et bon marché.
- ➡ Les sportifs, les pratiquants d'équitation ou les musiciens, au conservatoire pour exemples, trouveront un bon accueil.



Nous Recrutons des **Praticiens Spécialistes ou Assistants Spécialistes** :

LE CENTRE JEAN PERRIN

Un établissement de pointe en cancérologie centré sur l'expertise patient

Nos valeurs : Excellence – Innovation – Humanisme – Solidarité – Éthique

Membre d'UNICANCER (23 000 collaborateurs), seul réseau hospitalier français dédié à 100 % à la lutte contre le cancer.

Référence de modernité et de technicité en matière de Cancérologie et il se situe parmi les 100 premiers hôpitaux spécialisés en cancérologie au monde d'après le classement WORLD'S BEST HOSPITALS 2021 du magazine américain Newsweek. (Enquête réalisée en auprès de 40 000 médecins, professionnels de santé et directeurs d'hôpitaux de plus de 20 pays).



Médecin Radiologue/Sénologue (11 Praticiens ; 15 MER) :

Référence de modernité et de technicité en matière de Radiologie et sénologie interventionnelle.

Vous bénéficiez d'un plateau technique innovant et des toutes dernières technologies : IRM Siemens, échographes et mammographes GE, scanner Siemens, table de macro-biopsie, cryothérapie mammaire. Activités de radiologie, sénologie et radio/sénologie interventionnelle. Staffs d'experts et R.C.P.

Médecin Anesthésiste Réanimateur : 15 Praticiens ; 8 Internes

Activité de réanimation polyvalente avec autorisation MIR (900 patients/an) : Prise en charge de tous les types de patients de réanimation médicale et chirurgicale.

Activité d'anesthésie thoracique, gynécologique, radiologie et radiothérapie (3000 AG/an) et tout type d'anesthésie loco-régionale.

Activité recherche et formation avec temps dédié pour les praticiens.

Développement hypnose, acupuncture, UAV, ambulatoire, JO (protocole RAAC).

Biologiste médical (titulaire du DES de Biologie Médicale).

Biologiste médical (titulaire du DES de Biologie Médicale)

Activité : **Oncogénétique constitutionnelle et tumorale (1800 CR NGS / an)**. Le laboratoire, accrédité COFRAC depuis 2014, est membre du GCS AURAGEN, et participe également au Plan France Médecine Génomique 2025.

Compétences souhaitées : Connaissances et expérience des différents outils de Biologie Moléculaire (NGS, Sanger, QMPSF...) ; Agrément pour les analyses de Génétique Moléculaire.

NOS AVANTAGES

Temps de Travail en forfait jours :
209 jours par an (soit 8,5 semaines de Congés et repos)
Possibilité de travail à temps partiel

Politique de formation et d'évolution attractive
5 jours de Formation minimum par an cumulable sur 3 ans
Actions QVT : accord télétravail, service de conciergerie...

Couverture mutuelle et Prévoyance de qualité
Prise en charge de votre assurance responsabilité civile



ADRESSEZ VOTRE CANDIDATURE

(CV+ lettre de motivation) à :

Véronique ROUX / Directrice des Ressources humaines

CENTRE JEAN PERRIN

58 rue Montalembert - 63011 Clermont-Ferrand Cedex 1

Mai : Recrutement.CJP@clermont.unicancer.fr

ou Tél. : 04 73 27 81 05





LE CENTRE HOSPITALIER TERRITORIAL GASTON BOURRET EN NOUVELLE-CALÉDONIE

RECRUTE

DES ASSISTANTS HOSPITALIERS

Pour le mois de novembre 2024.

Profils des postes à consulter sur le site du CHT :
www.cht.nc

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
À DEMANDER PAR EMAIL AUX CHEFS DE SERVICES :**

Anesthésie : Docteur Yves RYCKWAERT - yves.ryckwaert@cht.nc

Cardiologie : Docteur Olivier FICHAUX
olivier.fichaux@cht.nc et marie.robin@cht.nc

Chirurgie orthopédique : Docteur Leo NANTY - leo.nanty@cht.nc

Hémodialyse : Docteur Erick CAMUS - erick.camus@cht.nc
ou Sophie PERREVE - sophie.perreve@cht.nc

Hémodialyse : Docteur Nicolas QUIRIN - nicolas.quirin@cht.nc

Imagerie médicale : Docteur Olivier LEGEAS - olivier.legeas@cht.nc

Laboratoires de biologie médicale
Docteur Marie Amélie GOUJART - marie-amelie.goujart@cht.nc

Neurologie : Docteur Thierry DE GRESLAN - thierry.degreslan@cht.nc

Ophthalmologie : Docteur Alexia BERNARD - alexia.bernard@cht.nc

Réanimation : Docteur Emmanuel COUADAU - emmanuel.couadau@cht.nc

- 2 assistants en ANESTHÉSIE
- 2 assistants en CARDIOLOGIE
- 1 assistant en CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE
- 1 assistant en GYNÉCOLOGIE
- 1 poste en HÉMODIALYSE NÉPHROLOGIE- U2NC
- 1 assistant en IMAGERIE MÉDICALE
- 3 assistants aux LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE
- 1 assistant en MÉDECINE VASCULAIRE
- 1 assistant en MÉDECINE INTERNE
- 1 assistant en NEUROLOGIE
- 1 assistant en OPHTALMOLOGIE
- 1 assistant en RÉANIMATION

**LES DOSSIERS
DE CANDIDATURES SONT
À ADRESSER AUX AFFAIRES
MÉDICALES PAR MAIL :**

Madame Véronique BRUNNER
veronique.brunner@cht.nc



LA PROVINCE SUD
RECRUTE

DES MÉDECINS

PAYSAGES D'EXCEPTION ET CULTURE RICHE

En plein cœur du Pacifique Sud, la Nouvelle-Calédonie est une destination nature avec des paysages à grands spectacles : nature luxuriante, plages de sable, paysages variés de la Grande Terre, avec sa chaîne montagneuse, ses falaises, ses vastes plaines et belles baies et, surtout, le plus grand lagon du monde, en camaïeu de bleus, avec sa faune et sa flore époustouflantes.

La découverte de la vie en tribu rendra cette expérience professionnelle authentique et inoubliable.

Découvrez les CMS de la Province Sud :
<https://vimeo.com/760906324>



CONTACT

Mme Pedre, Directrice adjointe de la DPASS
patricia.pedre@province-sud.nc
dpass.recrutementmedical@province-sud.nc

DES MISSIONS PORTEUSES DE SENS

L'enjeu, pour la Nouvelle-Calédonie est de garantir à ses 280 000 habitants l'accès à toutes les spécialités médicales. Rejoindre la Province Sud, c'est s'assurer d'être véritablement utile, de se réaliser professionnellement et personnellement.

DES POSTES DE MÉDECIN EN CMS SUR LES ZONES ISOLÉES

- La médecine curative, y compris les urgences, avec des périodes d'astreintes de nuit et les WE prioritairement pour les bénéficiaires de l'aide médicale et la médecine préventive des populations.
- La médecine préventive, notamment l'activité de protection maternelle et infantile et la médecine scolaire.
- Le travail d'équipe avec les acteurs du secteur social, médico-social et éducatif de la zone.
- De participer et le cas échéant, de mener des programmes de santé publique et des projets impliquant plusieurs partenaires.

DES POSTES DE MÉDECIN EN CMS À NOUMÉA ET AUX ENVIRONS

- La médecine curative, prioritairement pour les bénéficiaires de l'aide médicale et la médecine préventive des populations.
- Le travail d'équipe avec les acteurs du secteur social, médico-social et éducatif de la zone.
- Le relais local d'actions de santé publique provinciales et de la Nouvelle-Calédonie (éducation sanitaire, programmes de vaccinations, promotion de la santé, etc.) et le travail en partenariat pour la mise en œuvre des projets.
- Un premier niveau de prise en charge des urgences.





LE CENTRE HOSPITALIER DE DIGNE-LES-BAINS



Le CH de Digne-les-Bains est situé à l'entrée de la ville thermale et permet de travailler dans un cadre naturel de moyenne montagne, néanmoins proche de Marseille et Aix-en-Provence. Chef-lieu du département des Alpes-de-Haute-Provence, hôpital support du GHT 04, il est implanté sur un bassin de 160.000 habitants. Cette configuration permet de concilier une vie personnelle et professionnelle facilitée (trajets réduits, contacts faciles). C'est une ville qui comprend une très importante vie associative pour enfants et adultes (sportive, culturelle, artistique, ludique, solidaire...) qui permet une intégration rapide.

CHERCHE MÉDECIN CARDIOLOGUE H/F



L'ÉTABLISSEMENT

L'hôpital regroupe les activités de MCO et de PSYCHIATRIE (156 lits et 42 places en MCO, 147 lits et 161 places en psychiatrie). 20 000 passages aux urgences par an. Plateau technique complet comprenant scanner et IRM, radiologie conventionnelle, échographie doppler, bloc opératoire polyvalent.

Services de spécialités disponibles : Réanimation et soins intensifs, Urgences-Samu-Smur, cardiologie, gastro-entérologie, oncologie, gériatrie, pneumologie, médecine polyvalente, chirurgie orthopédique et viscérale, maternité niveau 1, équipe mobile de gériatrie, consultations mémoire, équipe territoriale de soins palliatifs.

Le service de cardiologie est associé au service pneumologie. L'ensemble des deux services est constitué de 22 lits. Le service possède un échographe ainsi qu'un échographe portable. Possibilité d'implantation de stimulateur cardiaque et réalisation d'échographie d'effort, d'échographie de stress et d'E.T.O. L'activité du service est assurée du lundi au vendredi par 2 médecins cardiologues et un interne, pas de garde de nuit. Le week-end est assuré à tour de rôle en astreinte de 08h à 18h.

STATUT

Possibilité d'exercice temps plein (ou temps partiel). Poste ouvert aux PH titulaires (avec indemnité d'engagement de service public exclusif) ou aux contractuels. Reprise d'ancienneté. Possibilité de prime d'engagement dans la carrière hospitalière (20 000 euros), poste éligible à la prime de solidarité territoriale. Accès facilité aux congrès et au DPC. Possibilité de TTA sur volontariat. Possibilité d'essai via intérim avant prise de poste.

Pour postuler à cette offre vous devez être titulaire d'un diplôme de médecine dans la spécialité Cardiologie et être inscrit au conseil de l'Ordre des médecins.

CONTACTS

Dr Bakri - zbakri@ch-digne.fr - 04 92 30 17 04
Christophe CROUZEVALLE, Directeur délégué - ccrouzevalle@ch-digne.fr - 04 92 30 12 88
Claire AILLOUD, DAM GHT04 - ailloud.c@ch-manosque.fr - 04 92 73 42 10

TESSAN

Boostez votre été avec la **téléconsultation** augmentée !



250€ de prime
de **bienvenue***



250€ en parrainant
un copain de promo**

Jusqu'à **2 500€**
bruts pour 10h/semaine

Ça m'intéresse,
en savoir plus



Pour postuler :
Cécile STANES
cecile.stanes@tessan.io
09 70 70 04 05
www.tessan.io

Tessan propose des solutions de téléconsultation équipées de dispositifs médicaux connectés, pilotés à distance par le médecin pour un examen de qualité.

* **Prime de bienvenue médecins non thésés** : 250 € bruts versés à la fin du contrat pour tout CDD de 30 heures minimum.
** **Offre parrainage médecins non thésés** : 250 € bruts versés à la fin du contrat dès 30 heures de téléconsultations validées avec Tessan, sans limite de parrainage.